

# SYNTHESE STRATEGIQUE ET TRANSVERSALE



## Préambule méthodologique

Pour mettre en lumière les principales dynamiques transversales observées sur le territoire ainsi que les enjeux qui en découlent, 7 cartes de synthèse stratégiques ont été établies en guise de conclusion de ce diagnostic de territoire.

La constitution de ces cartes de synthèse est directement issue de la 2<sup>ème</sup> Conférence du SCoT de Gascogne qui s'est tenue le 29 juin 2018. Cette conférence a été l'occasion pour les élus et les acteurs du territoire de débattre et d'échanger autour des enjeux du SCoT de Gascogne, de les qualifier et les prioriser.

Les enjeux qui ont fait l'objet de discussions et de priorisation dans ce cadre ont été identifiés et formalisés grâce au diagnostic et à l'analyse qui en découle, mais également grâce aux différentes instances de concertation qui se sont tenues depuis le début de la procédure d'élaboration du SCoT (conférences des maires, ateliers transversaux...).

C'est sur la base de la priorisation des enjeux issue de la conférence que les cartes de synthèse ont été établies. L'association et le regroupement des enjeux identifiés comme « majeurs » par les acteurs du territoire a, en effet, permis d'identifier 7 axes stratégiques. Chacun a fait l'objet d'un travail de synthèse et d'une déclinaison cartographique.

Le tableau ci-après restitue les enjeux majeurs mis en évidence par les différents groupes de travail de la conférence, et le regroupement qui a été opéré pour identifier les axes de synthèse stratégiques.

### Axes stratégiques définis à partir des enjeux majeurs du territoire

- ACCESSIBILITÉ, RAYONNEMENT ET INFLUENCES TERRITORIALES
- MAILLAGE DU TERRITOIRE ET VITALITÉ DES BASSINS DE VIE
- DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES
- CADRE DE VIE, IDENTITÉ TERRITORIALE ET RURALE
- DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES
- AGRICULTURE
- RESSOURCES

### Enjeux majeurs pour le SCoT de Gascogne mis en évidence lors de la conférence du 29 juin 2018

#### GASCOGNE PATRIMONIALE

- Réhabilitation des bâtis existants
- Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Amélioration de la cohabitation entre espaces urbains et espaces agro-naturels
- Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
- Amélioration de la diversité de l'activité agricole gersoise
- Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement
- Valorisation de la diversité et richesse du patrimoine architectural et urbain
- Lutte contre l'érosion des sols
- Amélioration de l'état qualitatif de la ressource en eau
- Préservation des plans d'eau et des retenues collinaires
- Renforcement de l'usage des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, bois-énergie)
- Lutte contre la précarité énergétique des ménages

#### GASCOGNE HABITEE

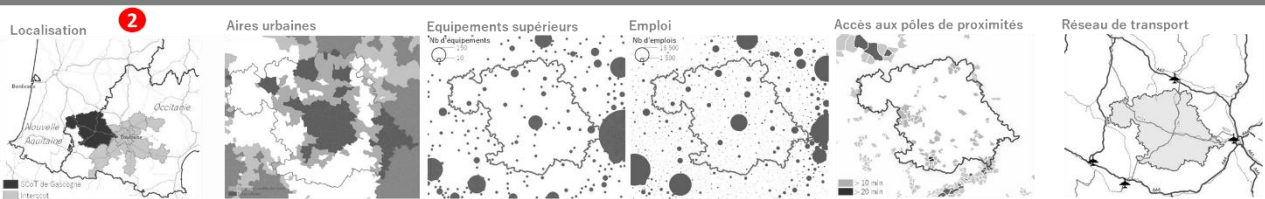
- Renforcement de l'accueil des actifs et leur fixation durable sur le territoire
- Renforcement de l'attractivité résidentielle auprès des jeunes actifs et des familles
- Renforcement de la dynamique résidentielle dans les centres-bourgs et centre-ville
- Renforcement de la vitalité des bassins de vie
- Valorisation des spécificités liées à la ruralité
- Renforcement des services au public et des équipements de proximité
- Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire
- Lutte contre la vacance et habitat ancien dégradé
- Renforcement de l'adaptation des logements au parcours résidentiel

#### GASCOGNE ACTIVE

- Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)
- Accompagnement de l'installation des agriculteurs
- Renforcement de la structuration des filières agricoles
- Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
- Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
- Renforcement des filières structurantes et stratégiques (agroalimentaire, aéronautique, tourisme...)
- Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et le patrimoine paysager, bâti, culture)

# Guide de lecture des cartes de synthèse

## Accessibilité, rayonnement et influences territoriales 1



### Synthèse du diagnostic

#### Un « territoire charnière » 3

- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont de Marsan et Tarbes.
- Un territoire qui développe des coopérations avec les territoires voisins à travers le contrat de réciprocité, l'interscot, le dialogue métropolitain...

#### Des polarités infra et extraterritoriales influentes

- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire ou de nombreux actifs résidant sur le SCoT vont travailler quotidiennement
- Des polarités voisines (Agen et Mont de Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCoT
- Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCoT
- Des communes qui, compte tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires (Eauze, Vic-Fézensac, Condom, Lectoure, Fleurance, Mirande)

#### Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport

- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants du SCoT de Gascogne qui bénéficient de nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire à grande vitesse et aéroportuaire).
- Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis à vis de Paris.

#### Une desserte interne perfectible

- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants, la RN124 et la RN21
- Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne : finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Audi-Pavie, ...
- Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet peu compétitif par rapport à la voiture.
- Une mobilité et une accessibilité limitée dans certains secteurs ruraux du territoire
- Une offre alternative à la voiture individuelle limitée compte tenu du caractère rural et vallonné du territoire

### Synthèse des enjeux

#### 5 Inscription du territoire dans la dynamique régionale et métropolitaine

- Renforcement des coopérations territoriales avec la région et la métropole toulousaine
- Développement des complémentarités, notamment économiques, avec les polarités voisines

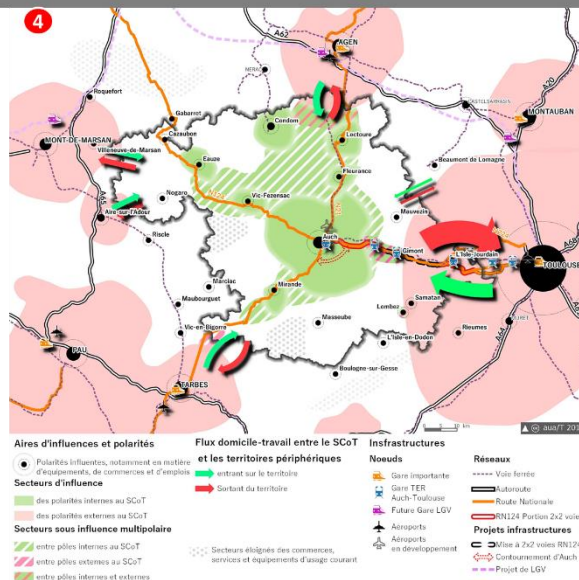
#### Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne

- Renforcement des polarités internes au SCoT (en lien avec les projets de territoire des PETER) pour limiter l'attraction des polarités extérieures

#### Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)

#### Poursuite de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte interne du territoire:

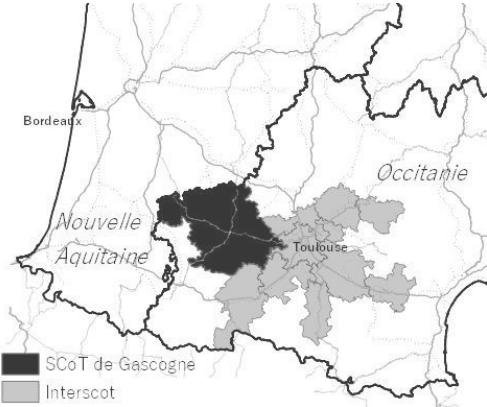
- Réalisation des projets routiers programmés,
- Amélioration de la gestion du trafic de transit Poids-Lourds et des conflits d'usages (accidents, nuisances),
- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire
- Amélioration de la desserte des territoires isolés
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique
- Développement d'une offre rurale de mobilité collective



- 1 Axe stratégique
- 2 Vignettes rappelant les éléments présentés dans le diagnostic
- 3 Eléments de diagnostic à retenir
- 4 Synthèse spatiale
- 5 Enjeux mis en évidence dans le diagnostic et lors des instances de concertation

# Accessibilité, rayonnement et influences territoriales

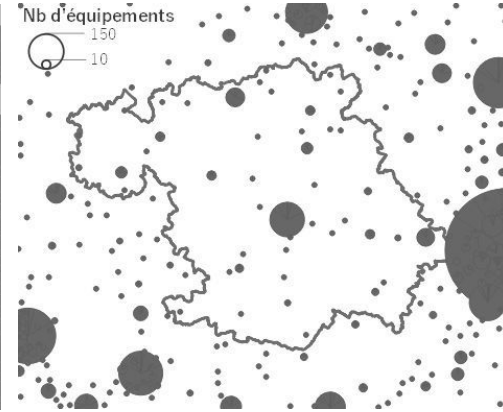
## Localisation



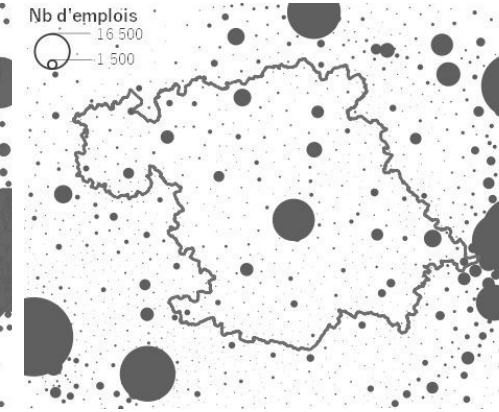
## Aires urbaines



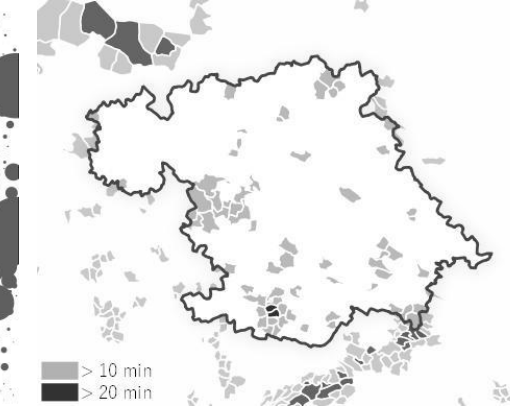
## Equipements supérieurs



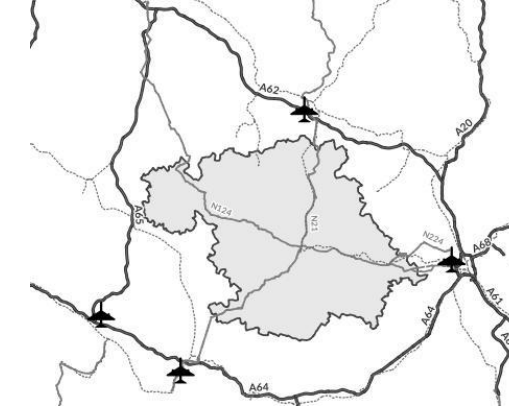
## Emploi



## Accès aux pôles de proximités



## Réseau de transport



## Synthèse du diagnostic

### Un « territoire charnière »

- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont de Marsan et Tarbes.,
- Un territoire qui développe des coopérations avec les territoires voisins à travers le contrat de réciprocity, l'interscot, le dialogue métropolitain ...

### Des polarités infra et extraterritoriales influentes

- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire où de nombreux actifs résidant sur le SCoT vont travailler quotidiennement
- Des polarités voisines (Agen et Mont de Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCoT
- Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCoT
- Des communes qui, compte tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires (Eauze, Vic-Fezensac, Condom, Lectoure, Fleurance, Mirande)

### Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport

- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants du SCoT de Gascogne qui bénéficient des nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire à grande vitesse et aéroportuaire).
- Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis-à-vis de Paris.

### Une desserte interne perfectible

- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants, la RN124 et la RN21
- Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne : finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Auch-Pavie, ...
- Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet peu compétitif par rapport à la voiture.
- Une mobilité et une accessibilité limitée dans certains secteurs ruraux du territoire
- Une offre alternative à la voiture individuelle limitée compte tenu du caractère rural et vallonné du territoire

## Synthèse des enjeux

### Inscription du territoire dans la dynamique régionale et métropolitaine

- Renforcement des coopérations territoriales avec la région et la métropole toulousaine
- Développement des complémentarités, notamment économiques, avec les polarités voisines

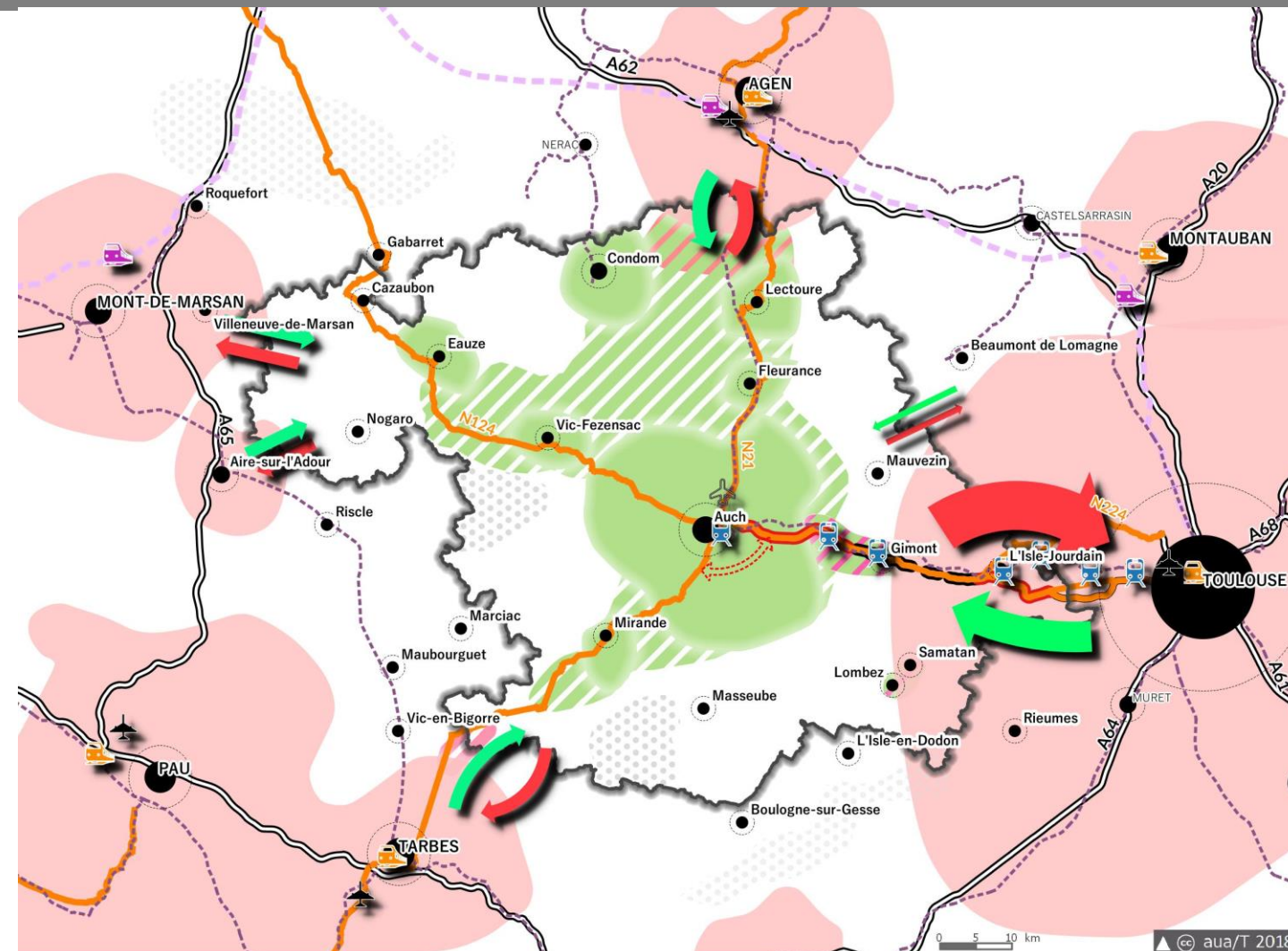
### Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne

- Renforcement des polarités internes au SCoT (en lien avec les projets de territoire des PETR) pour limiter l'attraction des polarités extérieures

### Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)

### Poursuite de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte multimodale interne du territoire :

- Réalisation des projets routiers programmés
- Amélioration de la gestion du trafic de transit Poids-Lourds et des conflits d'usages (accidents, nuisances)
- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique
- Amélioration de la desserte des territoires isolés grâce au développement d'une offre rurale de mobilité collective et à la recherche de solutions alternatives



### Aires d'influences et polarités

- Polarités influentes, notamment en matière d'équipements, de commerces et d'emplois
- Secteurs d'influence
  - des polarités internes au SCoT
  - des polarités externes au SCoT
- Secteurs sous influence multipolaire
  - entre pôles internes au SCoT
  - entre pôles externes au SCoT
  - entre pôles internes et externes

### Flux domicile-travail entre le SCoT et les territoires périphériques

- entrent sur le territoire
- Sortant du territoire

- Secteurs éloignés des commerces, services et équipements d'usage courant

### Infrastructures

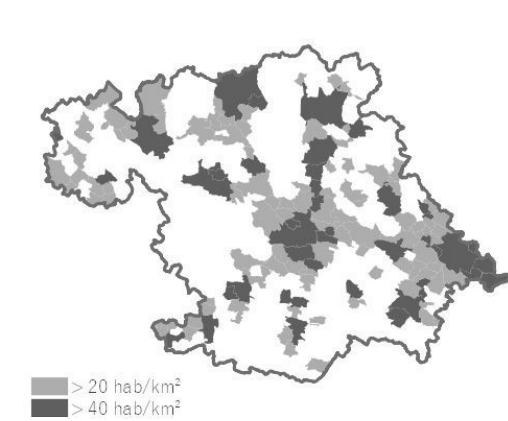
- Nœuds
  - Gare importante
  - Gare TER Auch-Toulouse
  - Future Gare LGV
  - Aéroports
  - Aéroports en développement

### Réseaux

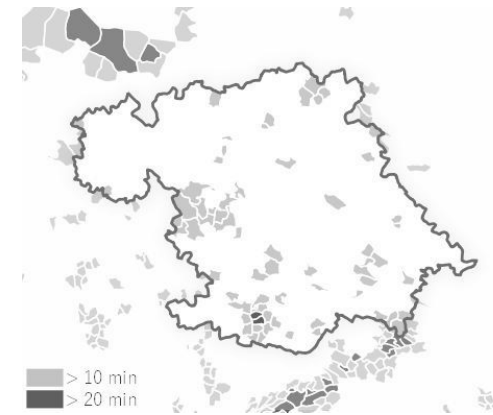
- Voie ferrée
- Autoroute
- Route Nationale
- RN124 Portion 2x2 voies
- Projets infrastructures
  - Mise à 2x2 voies RN124
  - Contournement d'Auch
  - Projet de LGV

# Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie

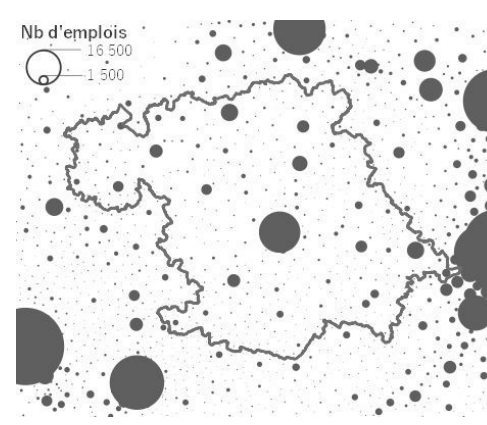
Densité de population



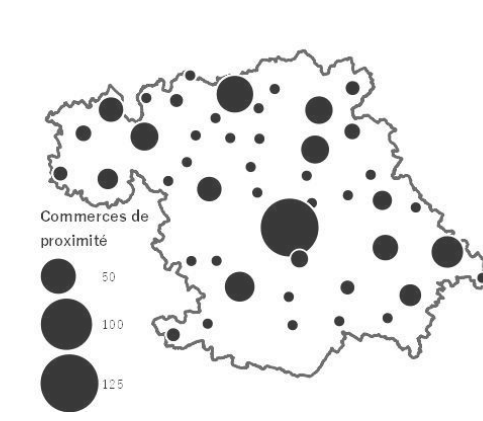
Communes éloignées des pôles de proximité



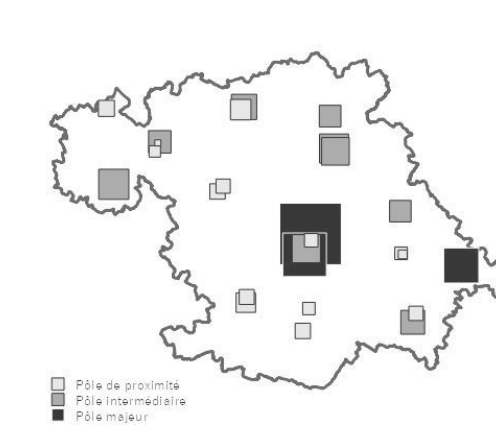
Emploi



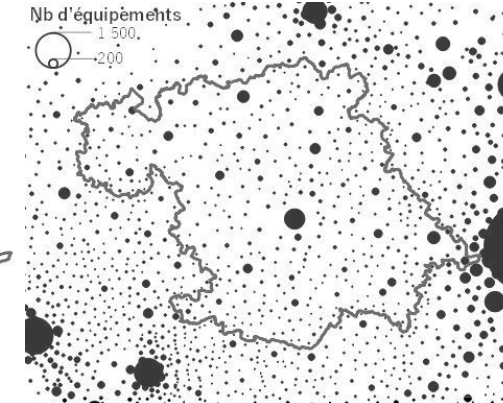
Commerces de proximité



Polarités commerciales



Equipements intermédiaires et de proximité



## Synthèse du diagnostic

## Synthèse des enjeux

### Une organisation territoriale caractéristique d'un territoire rural

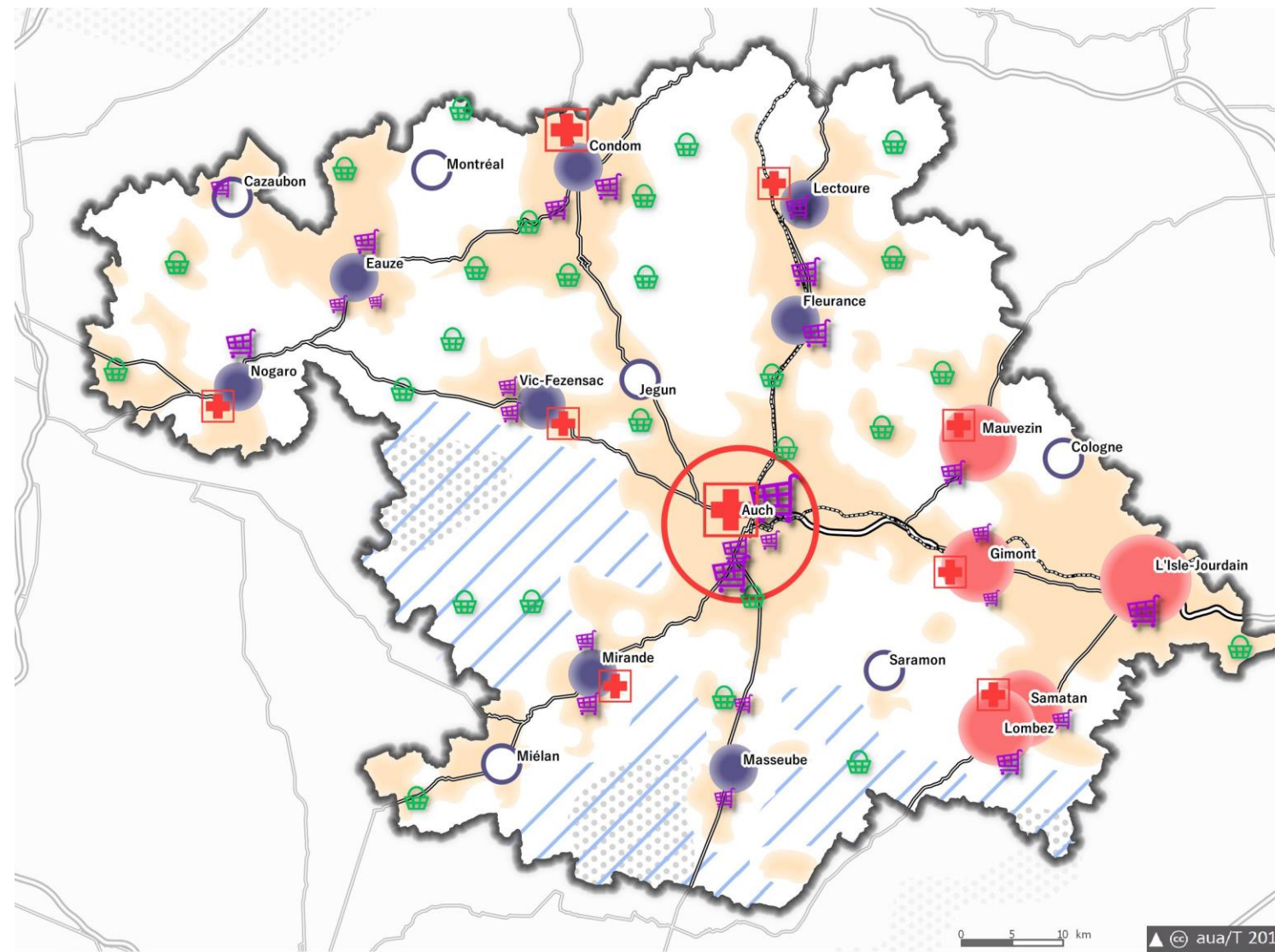
- Des espaces « habités » principalement concentrés le long des infrastructures de transport
- Un pôle urbain auscitain qui concentre la majeure partie des emplois, des habitants, de l'offre locative notamment sociale, des équipements supérieurs et de l'offre de soins
- Des polarités secondaires et un maillage de bourgs-centres qui jouent un rôle essentiel dans la structuration des bassins de vie du territoire
- Des communes qui jouent un rôle de proximité et qui maillent les secteurs ruraux du territoire
- Une dispersion des habitants sur le reste du territoire qui induit des contraintes en matière de répartition et d'accès aux équipements et services

### Des secteurs ruraux vulnérables

- Des bourgs-centres fragilisés : perte d'habitants, de commerces de proximité, d'emploi, vieillissement prononcé de la population, vacance importante
- Des secteurs qui présentent une faible densité de population, et de ce fait, une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Des secteurs ruraux éloignés voire isolés des équipements, commerces et services, notamment au Sud-Ouest du territoire, qui connaissent un vieillissement prononcé de la population

### Une démographie médicale fragilisée

- Un territoire confronté à un accroissement des besoins en matière d'actes médicaux du fait du non renouvellement des professionnels de santé et du vieillissement important de la population



### Confortement du rôle et de l'attractivité d'Auch et des bourgs structurants

- Maintien et développement des équipements et services structurants dans les centralités du territoire

### Revitalisation des bourgs-centres

- Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
- Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
- Maintien des services au public et des équipements de proximité
- Lutte contre la vacance, l'habitat ancien dégradé et les friches dans les centres-bourg
- Maitrise de la dispersion résidentielle et de la diffusion de l'urbanisation

### Prise en compte des spécificités liées à la ruralité et à l'hyper-ruralité

- Reconnaissance des polarités de proximité comme maillon essentiel de l'armature territoriale
- Développement des complémentarités territoriales
- Développement d'une meilleure desserte des territoires isolés
- Consolidation des emplois et développement d'activités dans des secteurs émergents et innovants en dehors des polarités structurantes

### Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire

- Développement de l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé pour inverser la tendance de la déprise médicale
- Promotion d'une coordination en matière d'implantation des projets liés à la santé

# Dynamiques résidentielles

Evolution de la population 09-14

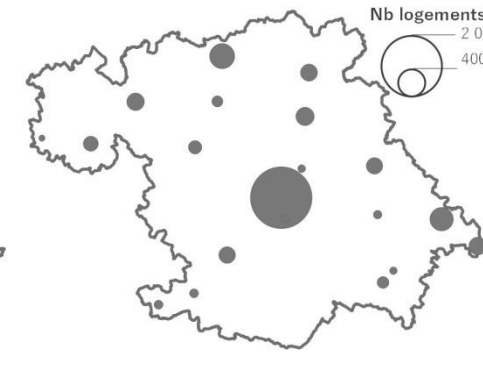
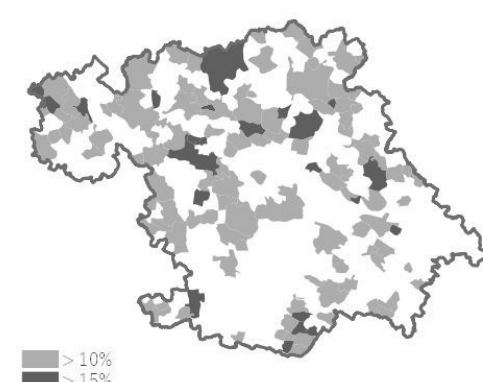
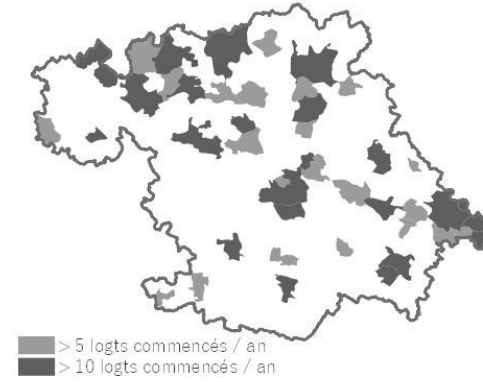
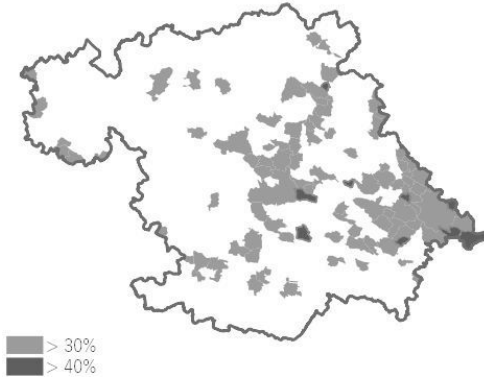
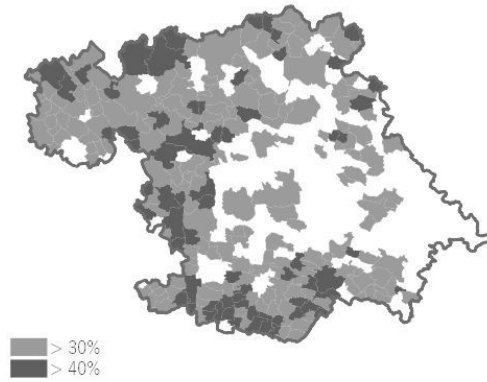
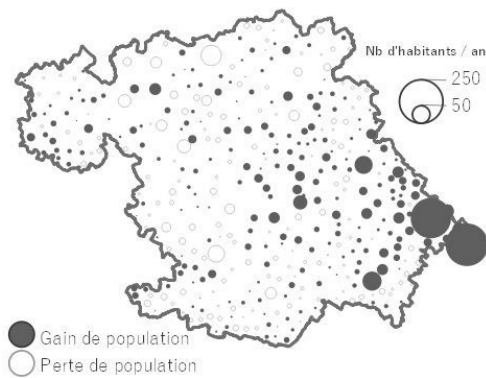
Part des plus de 60 ans

Part des moins de 30 ans

Construction neuve 2003-2013

Logements vacants

Parc locatif social



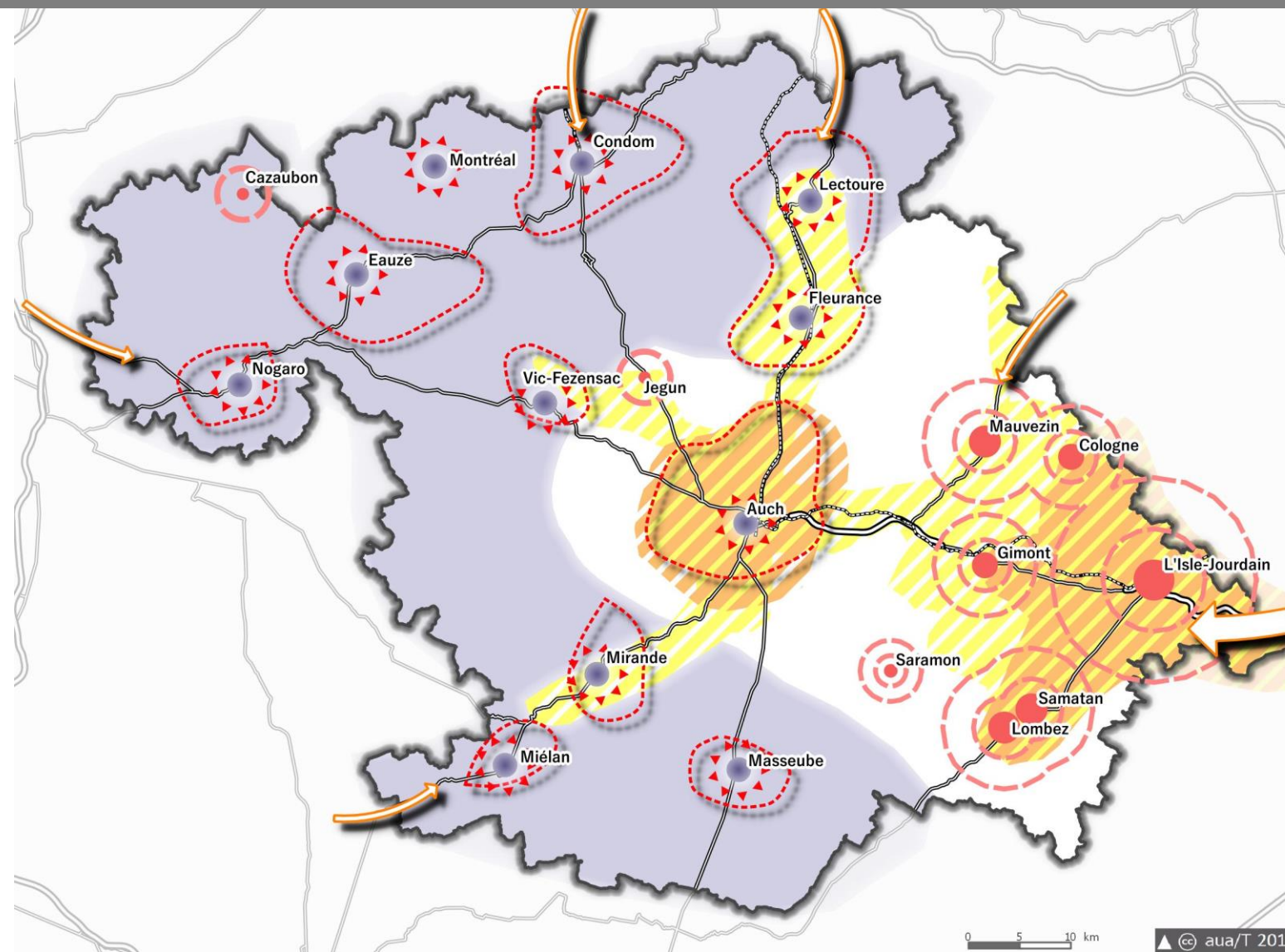
## Synthèse du diagnostic

### Des dynamiques démographiques et résidentielles différenciées

- Une urbanisation qui se développe principalement en limite Est du territoire et le long des grands axes de communication
- Un secteur Est attractif où le vieillissement de la population et le desserrement des ménages sont compensés par l'accueil de nouveaux habitants et l'arrivée de familles avec enfants, et où les communes connaissent un faible taux de vacance et une proportion importante de logements récents
- Un secteur central qui accueille de nouveaux ménages, qui concentre le logement locatif et qui se caractérise par des écarts de revenus importants
- Des bourgs-centres anciens qui connaissent une déprise démographique et une vacance structurelle importante et en croissance alors que leur périphérie immédiate se développe (desserrement centre-périphérie)
- Une majeure partie du territoire qui connaît un vieillissement et une paupérisation de la population, notamment dans la partie Ouest du territoire

### Une offre de logements peu adaptée pour les jeunes ménages, les ménages fragiles, les personnes âgées, les apprentis et les saisonniers

- Un parc de logement dominé par les grands logements individuels et l'accession
- Un parc locatif, notamment social, limité et concentré dans certaines communes qui ne permet pas de répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources et qui rend l'accès au logement difficiles pour les jeunes ménages et les ménages fragiles



## Synthèse des enjeux

### Maitrise du développement urbain, notamment dans les secteurs sous pression

- Rationalisation du foncier et identification des secteurs privilégiés pour le renouvellement urbain et l'intensification
- Limitation de la dispersion et de l'éloignement de l'habitat vis-à-vis des aménités, de l'emploi, des services et des équipements nécessaires aux besoins courants

### Renforcement de l'attractivité résidentielle des bourgs-centres en déprise

- Accueil de nouveaux ménages permettant le renouvellement de la population, notamment des jeunes, des actifs et des familles
- Lutte contre la vacance, l'habitat ancien dégradé, l'habitat indigne et la précarité énergétique des ménages

### Prise en compte et anticipation du vieillissement de la population

- Développement et diversification de l'offre en matière de services, d'équipements, de mobilité, de logement pour l'adapter aux besoins des personnes âgées

### Développement d'une offre de logement pour tous

- Diversification des logements et adaptation aux parcours résidentiels et aux évolutions sociodémographiques
- Développement d'une offre de logements adaptés aux besoins spécifiques des saisonniers et des apprentis
- Développement de la mixité sociale et intergénérationnelle

### Adaptation et mise en réseau des services au public, des commerces et des équipements

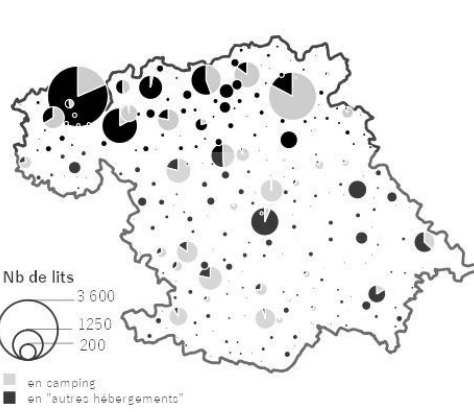
- Identification des besoins liés aux évolutions démographiques et aux modes de vie

# Cadre de vie, identité territoriale et rurale

Entités paysagères



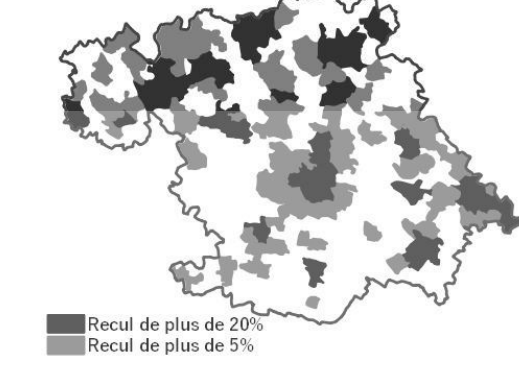
Hébergements touristiques



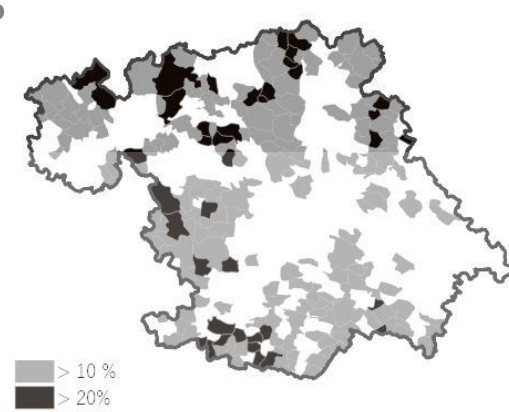
Itinéraires de randonnées et de cyclotourisme



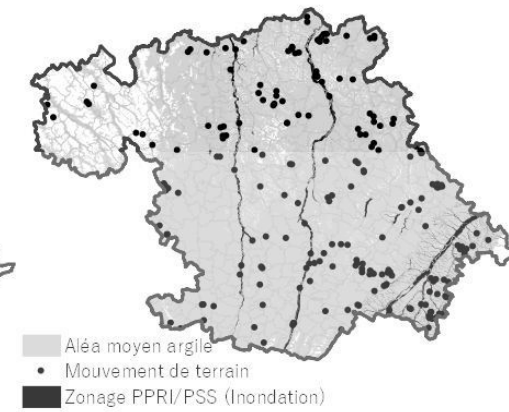
Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006/2015



Résidences secondaires



Risques naturels



## Synthèse du diagnostic

## Synthèse des enjeux

### Des atouts paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, support d'un cadre de vie attrayant et d'un tourisme vert

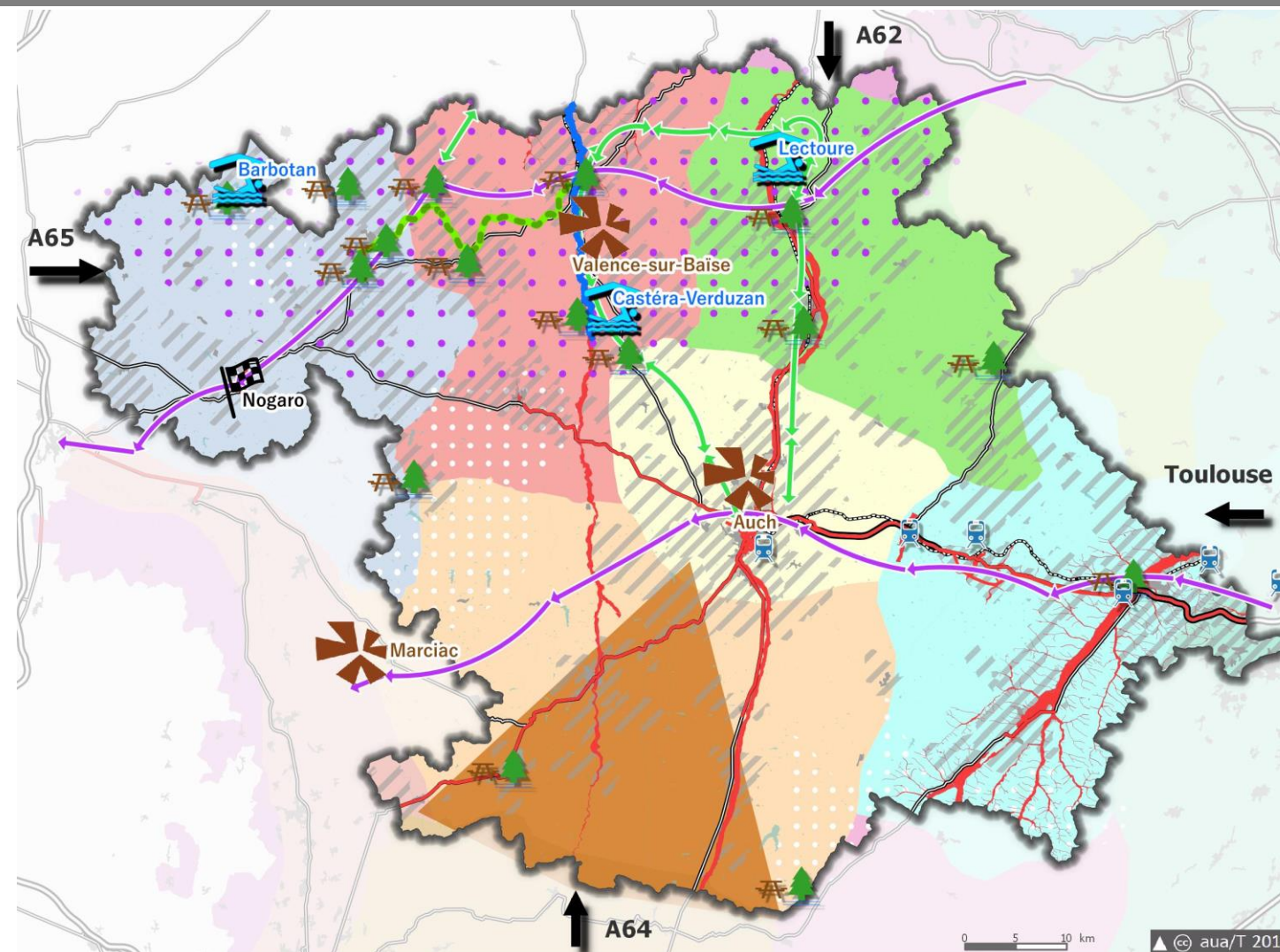
- Un patrimoine naturel et bâti hérité de l'histoire et de l'agriculture, avec des sites et des paysages diversifiés et préservés qui participent à l'identité territoriale affirmée
- Un patrimoine immatériel qui joue un rôle important dans l'animation culturelle et l'identité du territoire
- Des produits d'excellence à forte notoriété et un territoire qui incarnent la convivialité et l'art de vivre à la campagne

### Des fragilités qui impactent le cadre de vie et la qualité paysagère

- Une pression urbaine sur certains secteurs, notamment le long des axes routiers (RN124, RN21, RD930 et 931 dans l'Armagnac), à l'Est et au Nord du territoire, qui entraîne une banalisation des tissus urbains et une perte d'identité architecturale
- Une agriculture intensive qui engendre, sur certains secteurs, une disparition des spécificités paysagères et une perte de biodiversité
- Des secteurs vulnérables soumis à des risques de mouvement de terrain, d'érosion, d'inondation et à des nuisances notamment sonores

### Une économie touristique de plus en plus importante pour le territoire

- Des spécificités touristiques sur certains secteurs : tourisme thermal au Nord du territoire ; automobile à Nogaro, fluvial sur la Baïse ; viticole dans l'Armagnac
- Les chemins de Saint Jacques de Compostelle, des épines dorsales du développement touristique, vecteurs de découverte du territoire
- Des hébergements touristiques et des résidences secondaires nombreuses, notamment dans la partie Nord du territoire



#### Les entités paysagères

- Astarac
- Bas-Armagnac
- Lomagne gersoise
- Pays d'Auch
- Savès toulousain
- Ténarèze et Albret
- Val d'Adour, Rivière Basse

#### Principaux attraits en matière de cadre de vie et de tourisme

- Les Grands sites Occitanie
- Les sites thermaux
- Le circuit automobile de Nogaro
- Les bases de loisirs
- La voie verte
- La Baïse navigable
- Les chemins de St-Jacques de Compostelle
- Les autres GR

#### Pressions et vulnérabilité des espaces

- Le projet de PNR sur l'Astarac
- Secteur à forte fréquentation touristique
- Origines des visiteurs (accès au territoire)
- Gares TER
- Zones blanches numériques
- Diminution des ENAF (>5 ha en 10 ans)
- Secteurs vulnérables du fait des risques d'inondation et des voiries bruyantes

### Protection et valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères, vecteurs d'identité

- Maintien et valorisation des identités et spécificités paysagères et de la diversité de l'activité agricole gersoise, de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural et urbain, témoin de l'histoire du territoire
- Préservation du petit patrimoine et du patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs
- Préservation des points de repères visuels (arbres remarquables, ripisylve, haies ...) et des points de vue panoramiques
- Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement et de développement
- Limitation du mitage et de l'urbanisation diffuse
- Mobilisation des acteurs autour du projet de PNR de l'Astarac

### Maitrise du développement de l'urbanisation, notamment dans les secteurs vulnérables

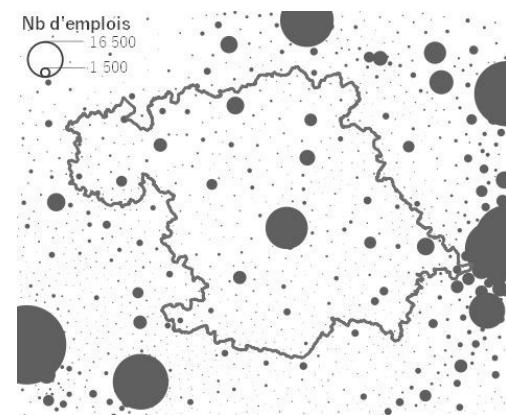
- Maintien de la sécurité face aux risques naturels et technologiques
- Limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et aux nuisances sonores

### Confortement de l'économie touristique

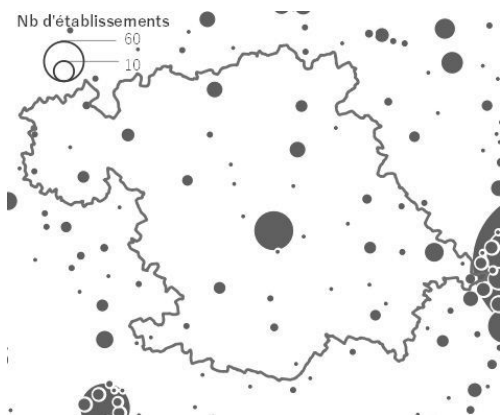
- Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et patrimoine paysager, bâti, culturel)
- Développement de l'offre culturelle, touristique et événementielle tout au long de l'année
- Maillage et structuration de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et développement de l'offre d'accueil et d'hébergement
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire

# Dynamiques économiques

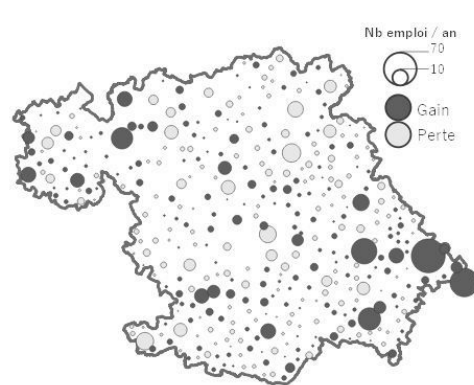
## Emploi



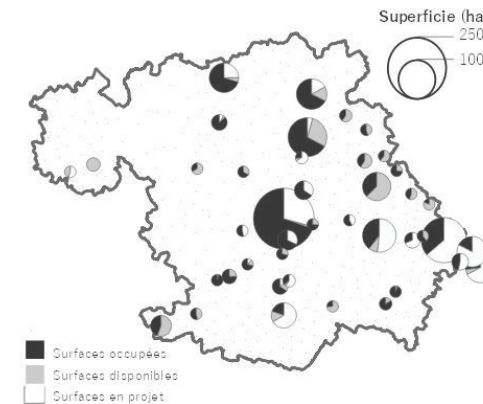
## Etablissements >50 salariés



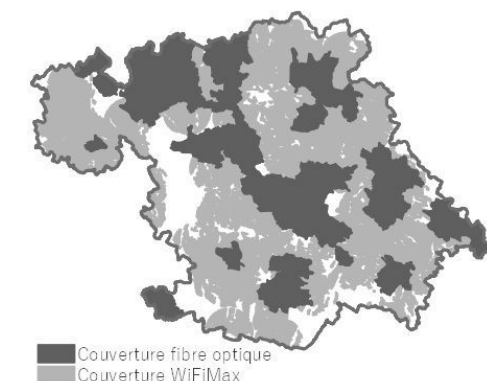
## Evolution emploi 2009-2014



## ZAE occupé, dispo, en projet



## Zones Wifi et secteurs desservis par la fibre à horizon 2021



## Synthèse du diagnostic

### Une diversification du tissu économique qui s'appuie sur les ressources propres du territoire et sur des secteurs porteurs

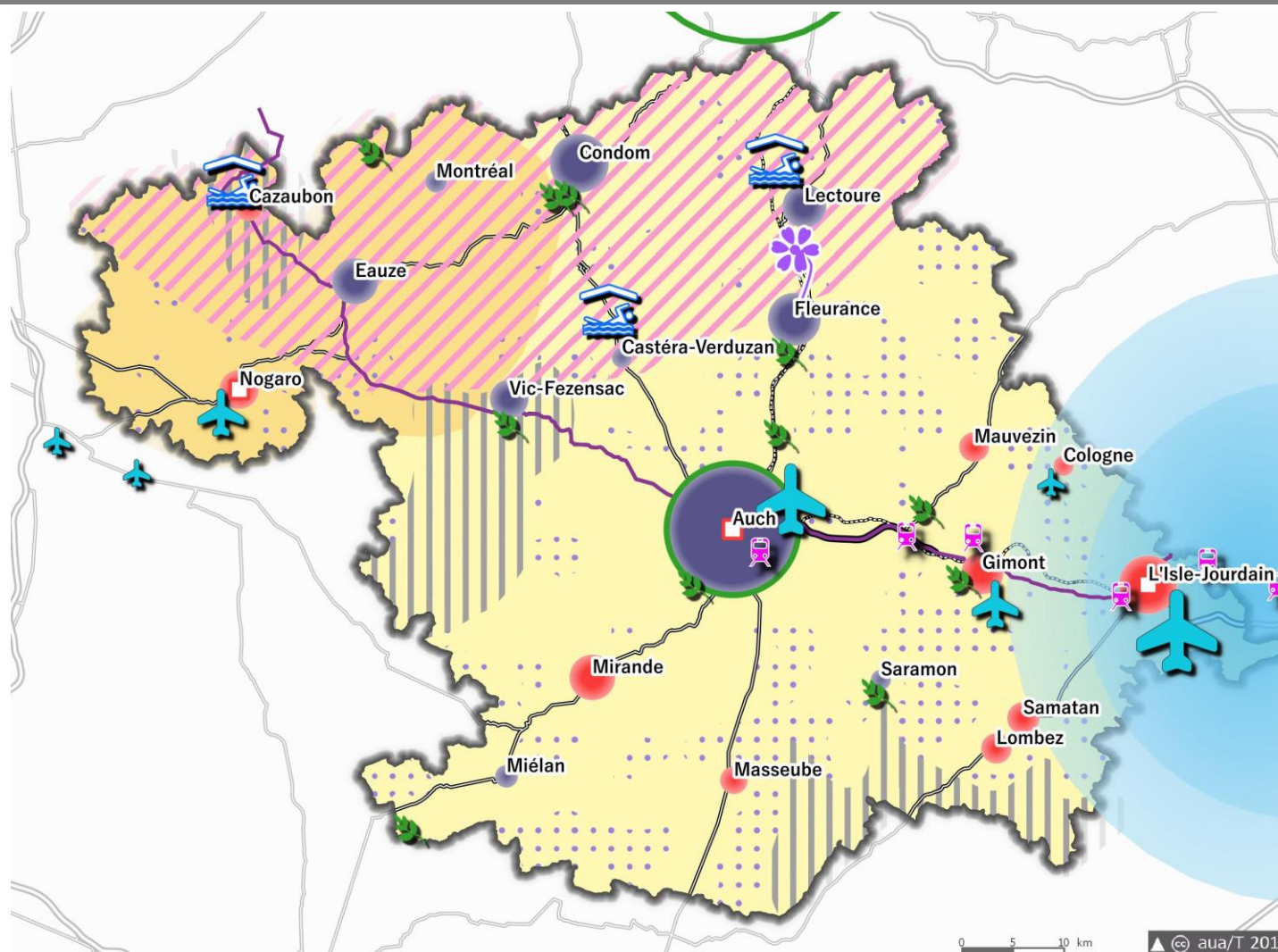
- Une filière **agroalimentaire** dynamique à fort potentiel de développement qui s'appuie sur les productions agricoles locales et qui constitue la principale activité industrielle du territoire
- Une **économie touristique** qui constitue un secteur d'activités essentiel pour le territoire que se soit en matière d'attractivité, d'emplois et de retombées directes ou indirectes (hébergement, restauration, commerces, loisirs...)
- Un secteur **aéronautique** en développement (environ 30 entreprises installées sur le territoire) mais fragile car dépendant des donneurs d'ordre et de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique

### Une organisation de l'économie qui s'appuie sur l'armature du territoire

- Une concentration de l'emploi et des activités autour des principaux pôles du territoire qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Dans les secteurs ruraux, un emploi diffus qui s'appuie essentiellement sur l'agriculture et l'économie présente
- Une offre d'enseignement supérieur principalement présente à Auch, malgré la présence de quelques formations professionnelles (agriculture, social, restauration...) à Mirande, Samatan, Lectoure, Masseube...

### Des dynamiques économiques territorialement différenciées

- Un **secteur d'Auch** qui représente un poids économique important, avec une diversification du tissu économique engagée notamment autour des filières agroalimentaire (bio en particulier) et aéronautique
- Une **partie Est du territoire**, le long de la N124, qui bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et réussit à capter quelques entreprises exogènes liées à l'aéronautique sur des zones d'activités d'envergure
- Un **secteur Fleurance-Lectoure** qui constitue le 1er pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire), et qui a développé des filières propres telles que la phytothérapie
- Un **Nord-Ouest** du territoire dont le développement s'appuie sur deux zones importantes qui peinent à trouver des opérateurs
- Le reste du territoire, notamment la partie Sud et Est, se caractérise par un tissu de petites zones d'activités spécifiques



#### Armature économique

- Bourgs-centres économiquement fragilisés
- Bourgs-centres en croissance économique
- Secteurs ruraux fragilisés du point de vue de l'économie
- 3 ZIR (Zone d'Intérêt régional) qui constituent des points d'accroche économique

#### Filières économiques

- Influence du bassin aéronautique toulousain
- Prestataires/Sous-traitants aéronautiques
- Entreprises agro-alimentaires
- Filière Bien-être et santé : PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)
- Agroparc (Auch)/Agropole (Agen) pépinière d'entreprises pour l'agroalimentaire
- Agriculture de + ou - forte valeur ajoutée
- Secteur à forte fréquentation touristique
- Stations thermales

#### Accessibilité

- RN124 et RN21, 2 axes majeurs structurants
- Itinéraire Grand Gabarit
- Des zones blanches numériques
- Des gares TER sur la ligne Auch-Toulouse

## Synthèse des enjeux

### Consolidation du tissu économique en lien avec l'armature du territoire

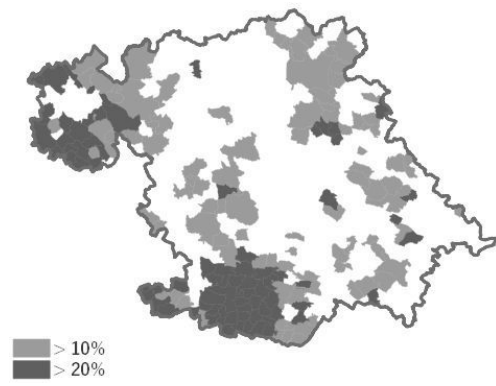
- Confortement des pôles d'emplois et limitation de l'éloignement par rapport aux secteurs résidentiels
- Renforcement des secteurs économiques stratégiques : agriculture, agroalimentaire, aéronautique, tourisme...
- Développement des complémentarités avec les polarités voisines (Toulouse pour l'aéronautique, Agen pour l'agroalimentaire notamment)
- Confortement et diversification du tissu économique local (artisanat, ESS, service à la personne...)
- Accueil et fixation durable sur le territoire des actifs et des créateurs d'entreprises gersoises
- Coordination de l'offre foncière économique (ZAE)
- Développement de l'adéquation formation / tissu économique local à travers notamment les filières professionnelles
- Maintien de l'enseignement supérieur sur le territoire

### Amélioration de l'accessibilité du territoire et notamment des pôles économiques

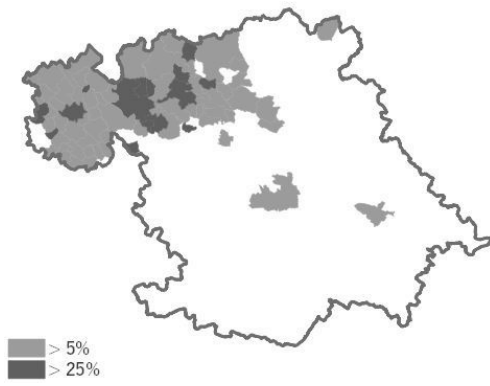
- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire entre Auch et Toulouse
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire
- Amélioration de l'organisation des transports

# Agriculture

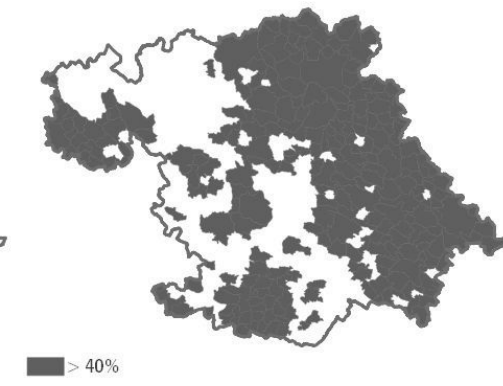
Part de SAU irriguée



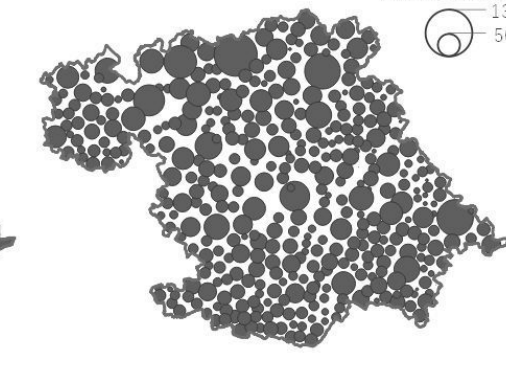
Part des vignes



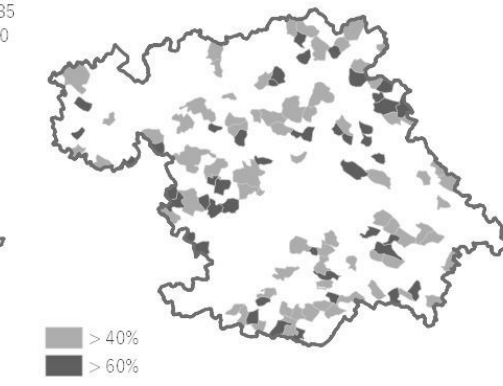
Part des céréales



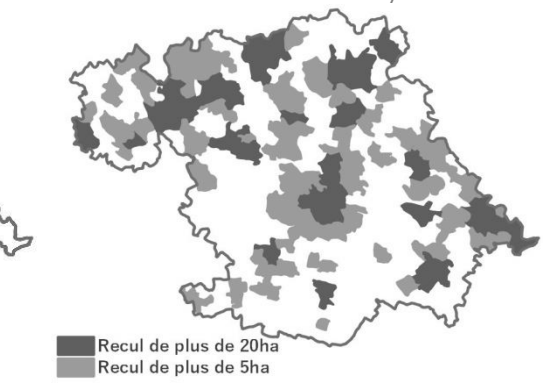
Exploitations agricoles



Part de l'emploi agricole



Evolution espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006/2016



## Synthèse du diagnostic

### Une agriculture fragilisée ....

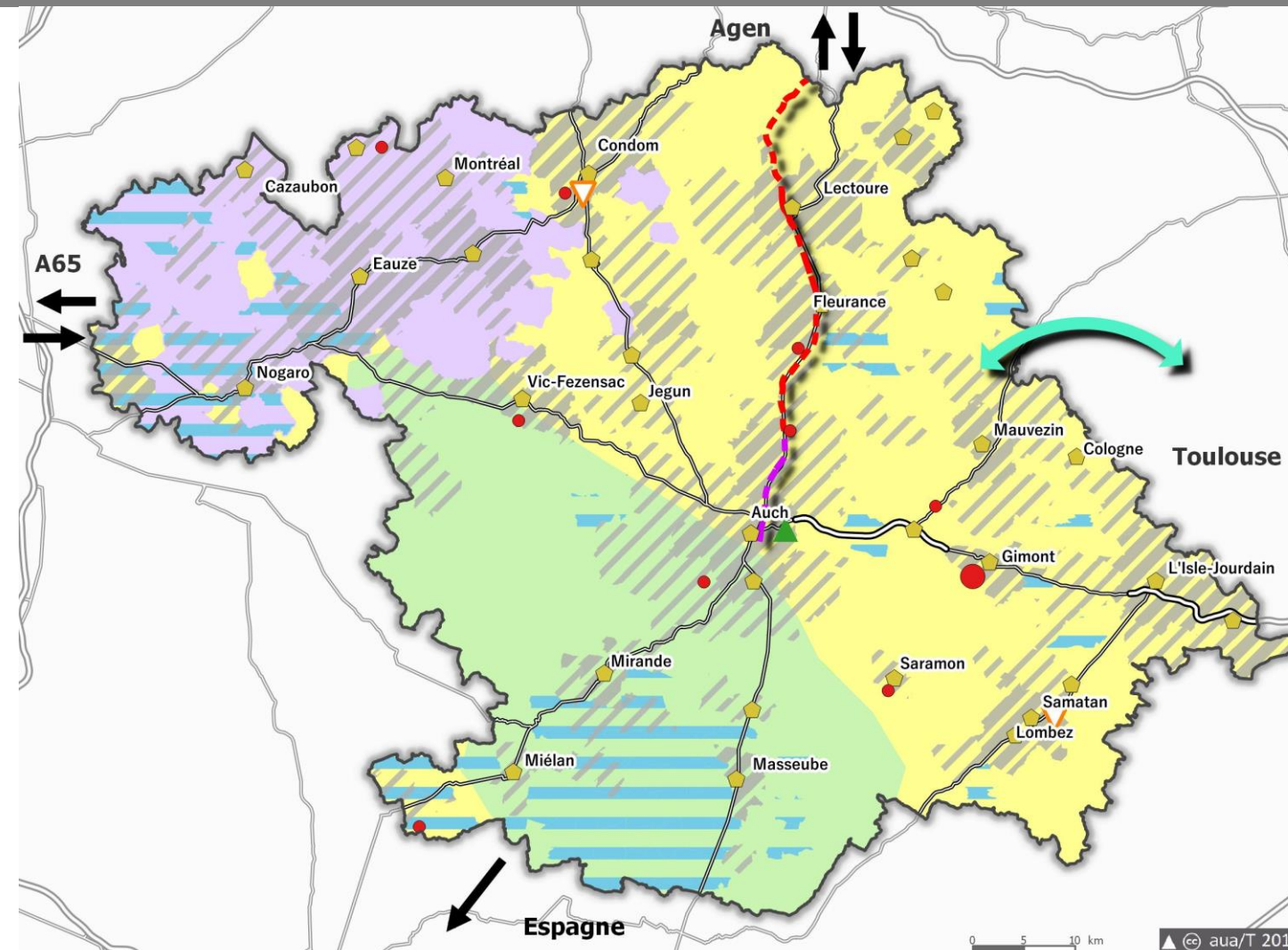
- Une évolution de l'agriculture gersoise qui se caractérise par une régression de la SAU, une diminution du nombre d'exploitations et un vieillissement des exploitants
- Une activité impactée par les phénomènes structurels tels que les épizooties sur la filière palmipèdes, la réforme de la PAC et de l'ICHN ou les difficultés de recrutement de la main d'œuvre agricole
- Un accroissement de la dépendance des éleveurs vis-à-vis des territoires extérieurs liée notamment à la fermeture des abattoirs de Condom et Samatan
- Une pression foncière sur les espaces agricoles plus importante sur certains secteurs, notamment ceux localisés le long des axes routiers, sur la partie Est du territoire et sur la partie Nord entre Cazaubon/Eauze et Montréal, qui entraîne un morcellement agricole et un accroissement des prix du foncier

### ...mais un secteur agricole en renouveau

- Une activité agricole reconnue de qualité, pourvoyeuse de nombreux emplois et créatrice de valeur ajoutée
- Une diversification des productions agricoles et un renouvellement de la profession grâce à l'installation de nouveaux agriculteurs, au développement de l'agriculture bio...
- Un développement de la filière « transformation » et de la fixation de la valeur ajoutée grâce à l'essor de l'industrie agro-alimentaire
- Une diversification des modes de commercialisation grâce au développement des circuits courts, à l'utilisation du numérique, à la mise en place d'un contrat de réciprocité entre le PETR des Portes de Gascogne et l'agglomération toulousaine...

### Des secteurs présentant des spécificités agricoles

- Un secteur de l'Armagnac confronté à une perte de SAU et d'exploitations agricoles importante, qui se caractérise par de petites exploitations agricoles orientées vers la viticulture avec un salariat important et des prix du foncier élevés
- Un extrême Ouest de l'Armagnac orienté vers les grandes cultures avec une irrigation importante
- Un secteur de l'Astarac orienté vers les grandes cultures avec une irrigation importante, une SAU stable, avec une très forte augmentation des prix du foncier agricole
- Une partie Est très orientée vers les grandes cultures avec un couvert végétal peu présent



#### Production

- Secteurs particulièrement orientés vers l'élevage, notamment palmipèdes
- Secteurs où la viticulture est prégnante
- Secteurs où la culture céréalière est importante
- Secteurs où l'irrigation est importante

#### Transformation / Valorisation

- Industrie agro-alimentaires de plus de 50 salariés
- ▲ Abattoir
- ▽ Abattoir récemment fermé

#### Distribution

- ◆ contrat de réciprocité
- ◆ Marchés locaux
- Fret routier

#### Ligne de Fret ferroviaire

- 1ère phase de réhabilitation : Agen-St-Christie
- 2ème Phase à confirmer

- ← Origine / destination des productions agricoles

#### Espaces naturels, agricoles et forestiers en diminution

- ▨ de plus de 20ha en 10 ans
- ▨ de 5 à 20ha en 10 ans

## Synthèse des enjeux

### Maintien et pérennisation de l'activité agricole

- Préservation des espaces agricoles et gestion de l'interface entre espaces urbains et espaces agro-naturels
- Maîtrise de la pression foncière et du développement urbain, notamment sur les secteurs agricoles à haute valeur ajoutée
- Lutte contre la spéculation foncière et accompagnement à l'installation des agriculteurs
- Diversification des activités agricoles gersaises et maintien des emplois qui sont liés
- Renforcement de la structuration des filières agricoles

### Valorisation des productions locales et fixation de la valeur ajoutée

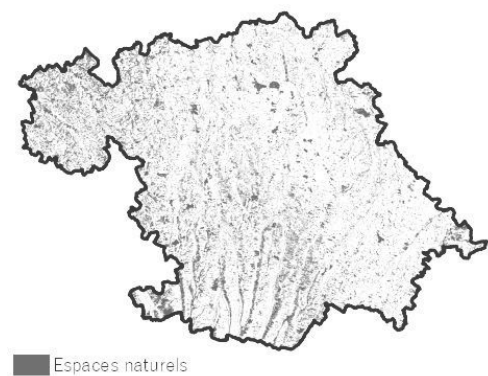
- Développement de la transformation des productions agricoles locales
- Poursuite de la diversification des modes de commercialisation des productions agricoles, notamment celles liées aux économies de proximité

### Poursuite du développement d'une agriculture durable soucieuse de la préservation du territoire

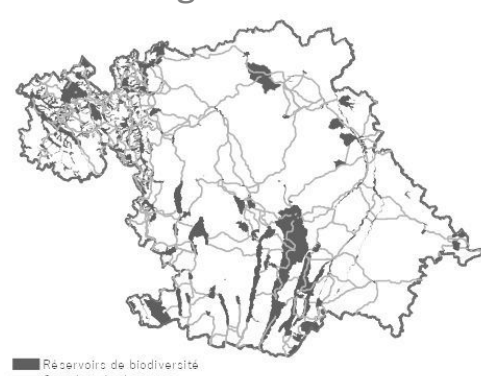
- Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
- Préservation de la ressource en eau et de sa qualité

# Ressources territoriales

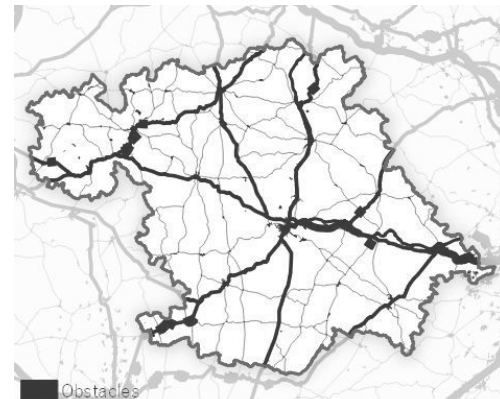
Répartition des espaces naturels



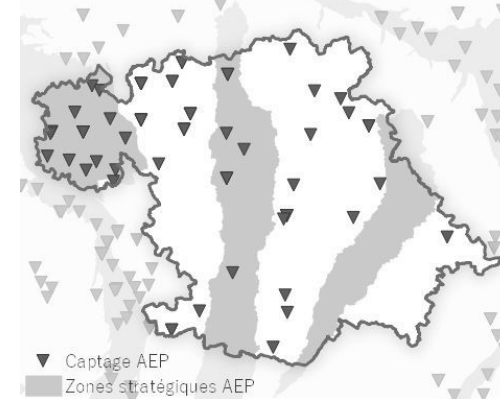
Réservoirs de biodiversité et corridors régionaux



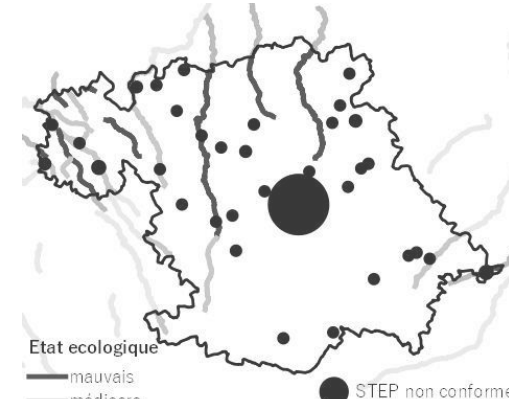
Obstacles à la biodiversité



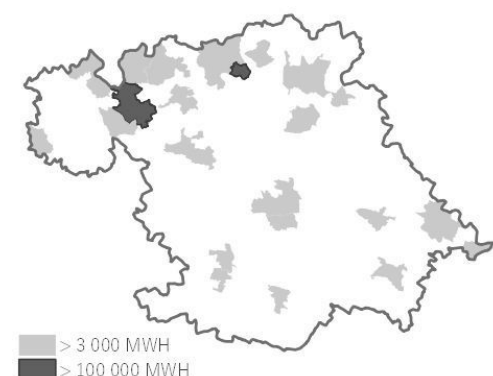
Protection de la ressource en eau



Qualité des eaux superficielles



Production d'énergie renouvelable



## Synthèse du diagnostic

**Une mosaïque de milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale**

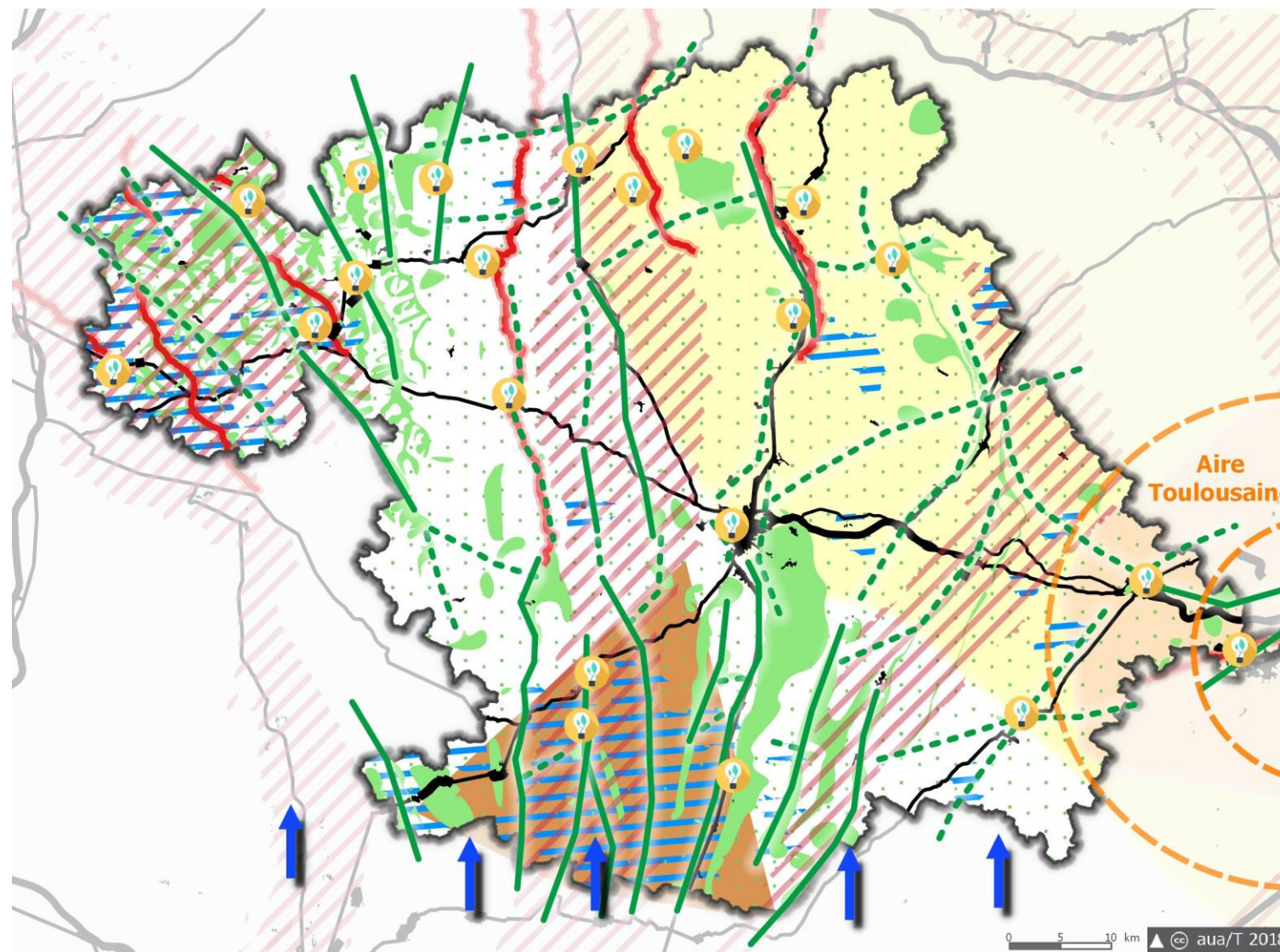
- Une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité à travers des périmètres réglementaires et d'inventaires regroupés autour des zones humides et milieux ouverts de l'Armagnac, des boisements et milieux ouverts de l'Astarac
- Un pôle naturel très fonctionnel et bien préservé au Sud-Ouest qui s'oppose aux espaces naturels résiduels peu protégés et moins fonctionnels au Nord-Est
- Des espaces agricoles qui jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des milieux naturels (espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches ...) fragilisés par le recul de la polyculture-élevage
- Une périurbanisation et une évolution des pratiques agricoles à l'origine de désordres sur le fonctionnement des milieux naturels (disparition des réservoirs de biodiversité, obstacles aux continuités écologiques)

**Des pressions sur la ressource en eau accentuées par l'accueil démographique, la croissance économique, l'évolution des pratiques agricoles et le réchauffement climatique**

- Une sensibilité forte du territoire vis-à-vis de la ressource en eau, notamment en période d'étiage malgré la réalimentation par le système Neste
- Une qualité des eaux superficielles altérée par l'érosion des sols, certaines pratiques culturales, les rejets d'eaux usées, et aggravée par des déficits hydriques fréquents
- Des pressions qui s'opèrent sur la ressource pour satisfaire des besoins agricoles (irrigation), pour alimenter en eau potable le territoire, et garantir la pérennité des activités (tourisme, loisirs, thermalisme ...)
- Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien engagée (périmètre de protection de captages, ressources stratégiques pour le futur ; ZOS ...)

**Un recours aux énergies renouvelables qui ne cesse de croître**

- Une production d'énergie renouvelable sur tout le territoire du SCOt liée à la présence d'installations photovoltaïques et de chaufferies bois
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables important (solaire thermique, photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois énergie), freiné par des capacités de raccordement au réseau électrique limité (RTE).



## Synthèse des enjeux

**Préservation des espaces naturels remarquables et de la nature ordinaire locale (trame verte et bleue) essentiels au fonctionnement écologique des milieux**

- Maintien de la diversité des milieux naturels et des espaces agropastoraux
- Protection des réservoirs de biodiversité majeurs et des corridors écologiques structurants les plus fonctionnels abritant les espèces les plus remarquables et propices à leur circulation
- Reconquête des réservoirs et corridors secondaires morcelés et moins fonctionnels fragilisés par les obstacles aux continuités écologiques
- Développement de la nature ordinaire (haies, espaces verts urbains ...) en promouvant la multifonctionnalité des espaces de nature au bénéfice des aménités et de la qualité urbaine
- Maîtrise de l'étalement urbain et développement de pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité et de la ressource en eau

**Protection et sécurisation de la ressource en eau pour les usages actuels et futurs de façon coordonnée et solidaire avec le bassin de la Garonne, en anticipant les déficits hydrauliques liés au changement climatique**

- Maîtrise des pollutions liées aux rejets urbains, à l'activité agricole et à l'érosion des sols pour améliorer la qualité de l'eau, en priorité autour des masses d'eau les plus dégradées et des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Développement urbain préférentiel dans les zones à bon potentiel en réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, au regard notamment des évolutions territoriales attendues

**Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'agriculture, en préservant les milieux naturels, les paysages et la qualité architecturale des bourgs**

- Déploiement de nouvelles sources de production d'énergie : solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois énergie
- Optimisation du mix énergétique pour tendre vers l'autonomie énergétique et poursuite des initiatives engagées dans le cadre des démarches TEPCV ou des PCAET

**Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des activités économiques (agriculture, tertiaire, industrie et tourisme)**

- Développement des îlots de fraîcheur et d'une agriculture économe en intrants, en énergie et en eau dans une perspective d'adaptation au changement climatique
- Gestion individuelle et collective économe de la ressource en eau et de l'énergie

# ANNEXES

Sigles

Glossaire



# Sigles

<b>ADASEA</b> : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	<b>DREAL</b> : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>ADEME</b> : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	<b>EIE</b> : Etat Initial de l'Environnement
<b>ADT</b> : Agences de Développement Touristique	<b>ENAF</b> : Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
<b>AEU</b> : Approche Environnementale de l'Urbanisme	<b>ENE</b> : Loi Engagement National pour l'Environnement
<b>ALUR</b> : Loi du 24 mars 2014 « pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » aussi dite Loi Duflot 2	<b>ENR</b> : Energie Renouvelable
<b>AMAP</b> : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	<b>ENS</b> : Espace Naturel Sensible
<b>AVAP</b> : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	<b>EPCI</b> : Etablissement Public de Coopération intercommunale
<b>BPE</b> : Base Permanente des Equipements	<b>HLM</b> : Habitation à Loyer Modéré
<b>BRGM</b> : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	<b>IAA</b> : Industrie Agroalimentaire
<b>BTP</b> : Bâtiment et Travaux Publics	<b>ICPE</b> : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
<b>CA</b> : Communauté d'Agglomération	<b>IFN</b> : Inventaire Forestier National
<b>CACG</b> : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne	<b>IGG</b> : Itinéraire Grand Gabarit
<b>CAF</b> : Caisse d'Allocations Familiales	<b>INSEE</b> : Institut national de la statistique et des études économiques
<b>CC</b> : Communauté de Communes	<b>ISDI</b> : Installation de Stockage de Déchets Inertes
<b>CD32</b> : Conseil départemental du Gers	<b>ISDND</b> : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>CDAC</b> : Commission Départementale d'Aménagement Commerciaux	<b>LGV</b> : Ligne à Grande Vitesse
<b>CDT</b> : Comité Départemental du Tourisme	<b>MAJIC</b> : Mise À Jour des Informations Cadastreales
<b>CNPF</b> : Centre National de la Propriété Forestière	<b>MEDDE</b> : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
<b>CS</b> : Collecte Sélective	<b>NGF</b> : Nivellement Général de la France
<b>DGFIP</b> : Direction Générale des Finances Publiques	<b>OM</b> : Ordures Ménagères
<b>DMA</b> : Déchets Ménagers et Assimilés	<b>PAAM</b> : plantes aromatiques, alimentaires et médicinales
<b>DOO</b> : Document d'Orientations et d'Objectifs	<b>PADD</b> : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
	<b>PAOT</b> : Plan d'Action Opérationnel et Territorialisé
	<b>PDGDBTP</b> : Plan Départemental de Gestion du Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**PEB** : Plan d'Exposition au Bruit

**PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

**PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PPAM** : (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)

**PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

**PPGDND** : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

**PPR-RGA** : Plans de Prévention des Risques Retrait et Gonflement des Argiles

**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation

**PSS** : Plans de Surface Submersible

**RD** : Route Départementale

**REP** : Responsabilité Elargie des Producteurs

**RGA** : Recensement Général Agricole

**RN** : Route Nationale

**RP** : Résidences principales

**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SITCOM** : Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

**SMTC** : Syndicat Mixte des Transports en Commun

**SPÔTT** : Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux

**SRCAE** : Schéma Régional Climat-Air-Energie

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SRU** : La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, couramment appelée loi SRU

**STEP** : Station de Transfert d'Energie par Pompage

**TAD** : Transport A la Demande

**TC** : Transport en Commun

**TCSP** : Transport en Commun en Site Propre

**TER** : Transport Express Régional

**THD** : Très Haut Débit

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**ZIR** : Zone d'Intérêt Régional

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique

**ZPPAUP** : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

# Glossaire

**Actif occupé :** terme regroupant l'ensemble des personnes ayant un emploi.

**Activités présentielles :** terme désignant les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Activités productives :** terme désignant des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

**Aire urbaine :** terme désignant comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Amphihalin :** espèce migrant entre un milieu maritime et un milieu dulçaquicole (organisme qui vit et se reproduit en eau douce)

**Calcicoles :** végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium et ne supportant pas les terrains acides.

**Cogénération :** production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse...).

**Collecte sélective :** collecte visant à ramasser les déchets ménagers prés triés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

**Espaces artificialisés :** ils concernent les espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole.

Sont référencés :

- *Les espaces urbanisés*, comprennent les constructions mais également les espaces associés (cours, piscines...). Ils se divisent en zones

résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains... Les bâtis à usage agricole, les bâtiments abandonnés, ainsi que les parkings et routes goudronnées sont inclus dans ces espaces.

- *Les espaces verts artificialisés*, regroupent les parcs publics, zones de loisirs et jardins privés.

- *Les « autres » espaces artificialisés*, comprennent les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux), les carrières et les gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou encore les stations d'épuration.

**Espaces non-artificialisés :**

- *Les espaces à usage agricole*, au sens d'une production réelle ou potentielle comportent les terres arables, vergers, vignes, prairies, estives, serres souples, bassins de pisciculture, mais également les jachères. Ils ne comprennent pas en revanche le bâti agricole, les serres en dur...

- *Les espaces naturels* correspondent aux espaces non artificialisés et non agricoles. Ils englobent l'ensemble des espaces forestiers (formations arborées et arbustives : peuplement de feuillus, conifères, ripisylves...) et tout autre espace naturel sans usage économique (landes, sols nus...).

**Etalement urbain :** extensions des territoires urbanisés (habitat, activités, infrastructures...) sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Qu'elles soient en tâches « d'huile », dilution massive des tissus urbains existants, ou en doigts de « gant », développement le long des axes de communications, ces extensions concourent à la régression des espaces agricoles, naturels et forestiers présents sur le territoire.

**Etiage :** terme désignant le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

**Excursionniste :** personne de passage pour la journée, à plus de 100 km de son domicile.

**Équipement de gamme intermédiaire :** terme qui comprend des équipements d'un usage relativement fréquent et qui rayonnent à une échelle plus large (piscines, collèges, supermarchés...)

**Équipement de gamme de proximité :** terme qui recouvre les équipements du quotidien les plus courants (écoles élémentaires, épiceries, boulangeries, boucheries, médecins généralistes, postes...)

**Équipement de gamme supérieure :** terme qui désigne des équipements se composant d'équipements structurants (hypermarchés, lycées, cinémas...)

**Hébergement marchand** : un établissement faisant l'objet d'une exploitation commerciale, destiné à fournir une prestation d'hébergement (hôtel, camping, meublé touristique, gîte rural, chambre d'hôte...).

**Hébergement non marchand** : une résidence secondaire personnelle, une résidence principale ou secondaire de parents ou amis.

**Indice de chômage ressenti** : terme au sens du recensement Insee, correspondant au nombre de personnes se déclarant au chômage rapportés à la population active. Le taux de chômage officiel n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi.

**Indice de jeunesse** : terme établissant le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées.

**Indice de vieillesse** : terme exprimant le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population de moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes.

**IRRAGADOUR** : Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le Bassin de l'Adour et plus précisément sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de ce bassin.

**Logement vacant** : logement inoccupé à la date du recensement. Trois catégories principales sont à distinguer :

- Les logements disponibles proposés sur le marché, neufs ou ancien.
- Les logements provisoirement indisponibles faisant l'objet de travaux ou en attente de règlement de succession.
- Les logements hors marché, destinés à disparaître (désaffectation, démolition) ou sans affectation définie.

**Masse d'eau de surface** : C'est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorage.

**Masse d'eau souterraine** : C'est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

**Ménage** : au sens statistique du terme désigne l'ensemble des occupants d'un même logement et peut être composé d'une seule personne. Ces personnes ne sont pas nécessairement unies par des liens de parenté (ex : cohabitation). Le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

**Métropolisation** : processus de concentration de populations, d'activités, et de valeurs dans des ensembles urbains de grande taille. Lié à la globalisation de l'économie, à la généralisation des échanges de toute nature et à la transformation des modes de vie, ce processus socio-économique affecte la ville, à la fois dans ses formes et dans ses fonctions, à l'échelle régionale, nationale et mondiale.

**Moyenne aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Petite aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**Pôle de services intermédiaires** : terme désignant une commune disposant d'au moins 50% des 34 services de la gamme intermédiaire.

**Pôle de proximité** : terme désignant une commune disposant d'au moins 30% des services de la gamme de proximité.

**Population active** : terme correspondant à l'ensemble des personnes en âge de travailler (15-64 ans) qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

**Population municipale** : terme qui comprend l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle au sein du territoire communal. Sont notamment comprises les populations hors ménage, c'est-à-dire « vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de

travailleurs, maison de retraite, résidences universitaires, maisons de détention.

**Population totale** : terme exprimant la somme de la population communale et de la population comptée à part (qui comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

**PM10** : dans le cadre de l'étude de la qualité de l'air, les particules sont classées en fonction de leur "diamètre aérodynamique" (diamètre moyen d'une sphère). L'appellation "PM10" désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

**PM2.5** : désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 2.5 micromètres.

**Renaturation** : processus de modification d'une portion de l'espace, bâtiment, îlot, quartier, parcelle, « **paysage** », territoire, sous l'effet d'une extension de l'occupation par des éléments naturels. Cette mutation peut prendre deux formes : une dynamique écologique spontanée à la suite d'une déprise et au détriment de portions de l'espace aménagées par des acteurs humains ou une forme volontaire d'aménagement de paysages plus ou moins fortement artificialisés, en milieu industriel et urbain mais aussi dans des espaces ruraux.

**Renouvellement urbain** : le principe de renouvellement urbain consiste à reconstruire la ville sur elle-même. Toute démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un autre bâtiment, qu'il y ait ou non augmentation de surface de plancher, du nombre de logements, est considérée comme du renouvellement urbain.

**Sites classés** : ce sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « *historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation* ». Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation.

**Sites inscrits** : ce sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « *historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation* ». La procédure simplifiée d'inscription à l'inventaire départemental des sites constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

**Solde migratoire apparent** : terme qui établit l'apport de nouveaux habitants sur un territoire. Il est déduit (d'où le terme « apparent ») en comparant l'évolution « nette » de la population et le solde naturel du territoire, mesurant l'écart entre les naissances et les décès au cours de la période.

**Surface Agricole Utile (SAU)** : indicateur statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole : terre arables (ex: grandes cultures), surfaces toujours en herbes (ex: prairies), et cultures pérennes (ex: vignes).

**Taux d'évasion** : désigne la part des dépenses effectuées par les habitants d'une zone de chalandise en dehors de cette zone.

**Taux de renouvellement** : terme désignant le rapport de la population entre le nombre total de flux migratoires avec l'extérieur (entrants + sortants) et le nombre d'habitants.

**Touriste** : personne qui réside au moins une nuit sur place.

**Visiteur** : une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à un an et dont le principal motif est autre que l'exercice d'une activité rémunérée.



# GASCOGNE PATRIMONIALE

## Annexes



# 1. Chiffres clés à l'échelle des EPCI, des PETR et du SCoT

## Occupation du sol

### Occupation des sols sur le SCoT et les 3 PETR, en hectares

Sources : OCS GE 2013, aua/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surfaces en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total général
CC Lomagne Gersoise	57 386,09	6 157,59	467,32	1 484,05	2 930,77	244,30	68 670,11
CC Bastides de Lomagne	35 618,88	4 228,00	269,21	893,60	1 706,97	126,96	42 843,62
CC Coteaux Arrats Gimone	33 180,27	4 525,94	177,87	871,94	1 423,73	217,18	40 396,93
CC Gascogne Toulousaine	18 772,60	2 467,80	128,42	759,54	1 517,36	159,52	23 805,24
CC Savès	27 891,40	2 612,56	146,55	720,33	1 353,58	77,15	32 801,58
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>172 849,23</b>	<b>19 991,90</b>	<b>1 189,38</b>	<b>4 729,45</b>	<b>8 932,42</b>	<b>825,10</b>	<b>208 517,48</b>
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	46 425,61	8 424,36	288,09	1 834,72	3 240,73	420,86	60 634,37
CC Val de Gers	37 332,87	11 337,41	613,71	979,75	1 533,83	127,83	51 925,41
CC Astarac Arros en Gascogne	28 016,17	7 931,72	242,45	853,72	1 212,91	146,45	38 403,42
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	20 427,91	6 427,56	430,02	640,71	982,60	73,26	28 982,06
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>132 202,57</b>	<b>34 121,05</b>	<b>1 574,27</b>	<b>4 308,91</b>	<b>6 970,07</b>	<b>768,40</b>	<b>179 945,25</b>
CC de la Tenarèze	40 135,31	5 806,29	303,81	1 165,62	2 381,46	180,06	49 972,54
CC Artagnan de Fezensac	29 924,59	5 635,46	341,74	678,50	1 211,79	97,87	37 889,95
CC Grand Armagnac	36 449,33	12 971,31	515,69	1 122,84	2 402,80	145,63	53 607,60
CC Bas Armagnac	22 373,84	6 783,52	400,23	711,65	1 357,03	129,15	31 755,42
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>128 883,06</b>	<b>31 196,58</b>	<b>1 561,48</b>	<b>3 678,60</b>	<b>7 353,08</b>	<b>552,71</b>	<b>173 225,51</b>
<b>SCoT de Gascogne</b>	<b>433 934,86</b>	<b>85 309,52</b>	<b>4 325,13</b>	<b>12 716,96</b>	<b>23 255,57</b>	<b>2 146,21</b>	<b>561 688,24</b>

### Occupation des sols sur le SCoT et les 3 PETR, en pourcentage

Sources : OCS GE 2013, aua/T 2017

	Espaces agricoles	Espaces naturels	Surfaces en eau	Espaces urbanisés	Espaces verts artificialisés	Autres espaces artificialisés	Total général
CC Lomagne Gersoise	83,6%	9,0%	0,7%	2,2%	4,3%	0,4%	100%
CC Bastides de Lomagne	83,1%	9,9%	0,6%	2,1%	4,0%	0,3%	100%
CC Coteaux Arrats Gimone	82,1%	11,2%	0,4%	2,2%	3,5%	0,5%	100%
CC Gascogne Toulousaine	78,9%	10,4%	0,5%	3,2%	6,4%	0,7%	100%
CC Savès	85,0%	8,0%	0,4%	2,2%	4,1%	0,2%	100%
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>82,9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>2,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>0,4%</b>	<b>100%</b>
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	76,6%	13,9%	0,5%	3,0%	5,3%	0,7%	100%
CC Val de Gers	71,9%	21,8%	1,2%	1,9%	3,0%	0,2%	100%
CC Astarac Arros en Gascogne	73,0%	20,7%	0,6%	2,2%	3,2%	0,4%	100%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	70,5%	22,2%	1,5%	2,2%	3,4%	0,3%	100%
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>73,5%</b>	<b>19,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,9%</b>	<b>0,4%</b>	<b>100%</b>
CC de la Tenarèze	80,3%	11,6%	0,6%	2,3%	4,8%	0,4%	100%
CC Artagnan de Fezensac	79,0%	14,9%	0,9%	1,8%	3,2%	0,3%	100%
CC Grand Armagnac	68,0%	24,2%	1,0%	2,1%	4,5%	0,3%	100%
CC Bas Armagnac	70,5%	21,4%	1,3%	2,2%	4,3%	0,4%	100%
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>74,4%</b>	<b>18,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,1%</b>	<b>4,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>100%</b>
<b>SCoT de Gascogne</b>	<b>77,3%</b>	<b>15,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>2,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,4%</b>	<b>100%</b>

### Evolution des ENAF, en volume, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
CC Lomagne Gersoise	-69,55	-105,20	-75,70	-250,46
CC Bastides de Lomagne	-76,81	-66,21	-47,14	-190,16
CC Coteaux Arrats Gimone	-40,57	-36,40	-19,08	-96,06
CC Gascogne Toulousaine	-109,15	-117,10	-66,48	-292,73
CC Savès	-30,28	-53,44	-30,26	-113,98
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>-326,36</b>	<b>-378,35</b>	<b>-238,67</b>	<b>-943,38</b>
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	-140,81	-142,12	-100,22	-383,14
CC Val de Gers	-39,27	-31,32	-63,39	-133,98
CC Astarac Arros en Gascogne	-33,44	-35,50	-31,80	-100,73
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	-29,22	-26,68	-16,89	-72,79
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>-242,74</b>	<b>-235,61</b>	<b>-212,29</b>	<b>-690,65</b>
CC de la Tenarèze	-38,97	-40,07	-49,20	-128,24
CC Artagnan de Fezensac	-47,05	-21,28	-15,96	-84,29
CC Grand Armagnac	-56,93	-60,78	-48,92	-166,64
CC Bas Armagnac	-85,89	-79,83	-48,06	-213,78
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>-228,84</b>	<b>-201,97</b>	<b>-162,14</b>	<b>-592,95</b>
<b>SCoT de Gascogne</b>	<b>-797,95</b>	<b>-815,93</b>	<b>-613,10</b>	<b>-2 226,98</b>

### Evolutions, en moyennes annuelles, des pertes d'ENAF, sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers Majic 2006-2015, DGFIP 2017, aua/T

	2006-2009	2009-2012	2012-2015	2006-2015
CC Lomagne Gersoise	-23,18	-35,07	-25,23	-27,83
CC Bastides de Lomagne	-25,60	-22,07	-15,71	-21,13
CC Coteaux Arrats Gimone	-13,52	-12,13	-6,36	-10,67
CC Gascogne Toulousaine	-36,38	-39,03	-22,16	-32,53
CC Savès	-10,09	-17,81	-10,09	-12,66
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>-108,79</b>	<b>-126,12</b>	<b>-79,56</b>	<b>-104,82</b>
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	-46,94	-47,37	-33,41	-42,57
CC Val de Gers	-13,09	-10,44	-21,13	-14,89
CC Astarac Arros en Gascogne	-11,15	-11,83	-10,60	-11,19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	-9,74	-8,89	-5,63	-8,09
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>-80,91</b>	<b>-78,54</b>	<b>-70,76</b>	<b>-76,74</b>
CC de la Tenarèze	-12,99	-13,36	-16,40	-14,25
CC Artagnan de Fezensac	-15,68	-7,09	-5,32	-9,37
CC Grand Armagnac	-18,98	-20,26	-16,31	-18,52
CC Bas Armagnac	-28,63	-26,61	-16,02	-23,75
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>-76,28</b>	<b>-67,32</b>	<b>-54,05</b>	<b>-65,88</b>
<b>SCoT de Gascogne</b>	<b>-265,98</b>	<b>-271,98</b>	<b>-204,37</b>	<b>-247,44</b>

Prix médian, en €/m<sup>2</sup>, pour une maison ancienne, sur les EPCi composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T

EPCI	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 531,93 €	1 445,91 €	1 500,00 €	1 430,86 €	1 383,95 €
CC Artagnan de Fezensac	1 181,10 €	1 116,63 €	1 329,41 €	1 008,62 €	1 000,00 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 320,00 €	1 188,12 €	1 215,69 €	1 157,14 €	1 194,97 €
CC Bastides de Lomagne	1 490,54 €	1 431,29 €	1 408,64 €	1 462,48 €	1 239,32 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 283,00 €	1 268,57 €	940,77 €	1 009,33 €	952,99 €
CC Gascogne Toulousaine	2 046,98 €	2 172,62 €	2 226,79 €	2 035,37 €	2 156,54 €
CC Lomagne Gersoise	1 386,59 €	1 219,33 €	1 215,51 €	1 165,01 €	1 235,29 €
CC Tenarèze	1 053,32 €	1 073,97 €	1 188,83 €	1 017,54 €	1 166,67 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 562,50 €	1 450,09 €	1 515,63 €	1 352,11 €	1 432,81 €
CC Bas Armagnac	1 290,32 €	1 226,35 €	985,29 €	1 133,33 €	1 000,00 €
CC Grand Armagnac	1 104,16 €	1 111,11 €	1 093,21 €	1 039,27 €	1 107,69 €
CC Saves	1 751,94 €	1 594,39 €	1 439,02 €	1 442,31 €	1 543,72 €
CC Val de Gers	1 293,80 €	1 011,24 €	1 000,00 €	1 223,40 €	1 188,52 €

Prix médian, en €/m<sup>2</sup>, pour une maison neuve, sur les EPCi composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017, aua/T

Prix €/m <sup>2</sup> maison neuve	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 766,16 €	1 528,72 €	1 673,91 €	1 664,77 €	1 762,30 €
CC Artagnan de Fezensac	1 763,86 €	1 472,49 €	1 543,45 €	1 153,85 €	1 358,35 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 613,87 €	1 376,15 €	1 920,23 €	1 329,58 €	1 366,55 €
CC Bastides de Lomagne	1 735,36 €	1 878,36 €	1 511,97 €	2 206,61 €	1 899,37 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 177,00 €	1 832,26 €	933,93 €	857,35 €	1 562,50 €
CC Gascogne Toulousaine	2 181,19 €	2 312,85 €	2 273,88 €	2 248,06 €	2 332,67 €
CC Lomagne Gersoise	1 714,35 €	1 515,30 €	1 541,28 €	1 555,43 €	1 503,71 €
CC Tenarèze	1 638,42 €	1 650,00 €	1 376,92 €	1 699,03 €	1 653,85 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 461,18 €	1 645,10 €	1 450,25 €	1 987,50 €	1 640,63 €
CC Bas Armagnac	1 291,01 €	1 609,22 €	1 778,07 €	1 316,49 €	1 194,69 €
CC Grand Armagnac	1 447,37 €	1 571,74 €	1 695,18 €	1 388,24 €	1 598,52 €
CC Saves	2 436,69 €	1 640,71 €	1 747,55 €	1 762,63 €	1 787,99 €
CC Val de Gers	1 194,97 €	1 794,90 €	1 742,86 €	1 654,67 €	1 248,23 €

## 2. Annexes méthodologiques

### Gasconne Patrimoniale

#### Valorisation et protection du patrimoine Mutations et changements d'affectation des sols

En complément de l'analyse statistique menée à partir des fichiers MAJIC, des travaux de localisation des mutations ont été entrepris afin de « dépasser » la représentation communale des évolutions des surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ayant une double finalité, cet exercice a permis de géolocaliser les changements d'affectation des sols (continuité / discontinuité du tissu urbain), de caractériser leur vocation (habitat, mixte, économique...), ainsi que les types de formes urbaines déployées sur le territoire.

La méthodologie développée a consisté, sur un carroyage (maille de 30 hectares), à mettre en exergue les différentes typologies de changements repérés. Pour bâtir cette expertise, les photographies aériennes de 2004 ont été comparées aux ortho-express de 2016 afin de se caler au plus près des périodes d'analyses statistiques.

#### Valorisation des ressources

##### Base de données de l'OREO

La base de données construite par l'OREO couvre 90% de la consommation d'énergie régionale.

Les consommations non comptabilisées (pour le moment) sont :

- le transport aérien et ferroviaire ;
- une partie de l'industrie (vapeur, combustibles spéciaux ...);
- les consommations de bois énergie pour le chauffage d'appoint ou d'agrément chez les ménages (30% de la consommation de bois des ménages) ;

Les bilans énergétiques proposés permettent d'établir un premier état des lieux mais ne sont pas assez robustes pour assurer un suivi fin des consommations énergétiques territoriales.

La méthode d'élaboration des bilans de consommations énergétiques est présentée en annexe de l'étude de 2017 et repose sur des données existantes (communales, ERDF, GRDF) combinées à des données estimées à partir des différentes sources (INSEE, CEREN, GEREP...) lorsque la donnée n'existe pas, comme pour le bois et autres produits pétroliers.

Cet état des lieux n'est en aucun cas un outil de suivi, étant donné qu'il repose sur des estimations.

##### Emissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique

**Les énergies fossiles :** les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion des énergies fossiles (gaz naturel, produits pétroliers et charbon) sont calculées à partir de facteurs d'émissions proposés par le Groupe

d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC - lignes directrices 1996).

**Le cas de l'électricité :** l'ADEME, en partenariat avec EDF et la DGEC, élabore un facteur d'émission de CO<sub>2</sub> pour l'électricité en fonction de son usage. Ainsi 1 kWh d'électricité utilisé pour du chauffage en période de pointe émet 172 g de CO<sub>2</sub> (contenu moyen hors pertes). Alors qu'un kWh d'électricité utilisé dans l'industrie en période de base émet 32 g de CO<sub>2</sub> (note de cadrage de février 2015).

**Le cas du bois :** les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion du bois sont absorbées lors de la croissance des végétaux, par photosynthèse. Ainsi, à couvert végétal constant, il est supposé que l'utilisation du bois énergie ne contribue pas à l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

**Les émissions de CO<sub>2</sub> (définition) :** d'origine énergétique sont les émissions de dioxyde carbone dues à la combustion de charbon, pétrole et de gaz naturel sur le territoire (émissions directes). Ces émissions concernent plus de la moitié des émissions de Gaz à Effet de Serre régionales visées par le Protocole de Kyoto (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, PFC, HFC, SF<sub>6</sub> et le NF<sub>3</sub> à partir de 2013.).

**Production d'énergie renouvelable :** en raison du secret statistique, seule la localisation des installations de production d'énergie et leur puissance installée sont disponibles à l'échelle territoriale.

Les énergies renouvelables sont fournies par le vent (énergie éolienne), la chaleur de la terre (géothermie), l'eau (hydroélectricité), le soleil (solaire photovoltaïque et solaire thermique), la biomasse (appareil de chauffage domestique, chaufferies), les déchets (incinération, biogaz).

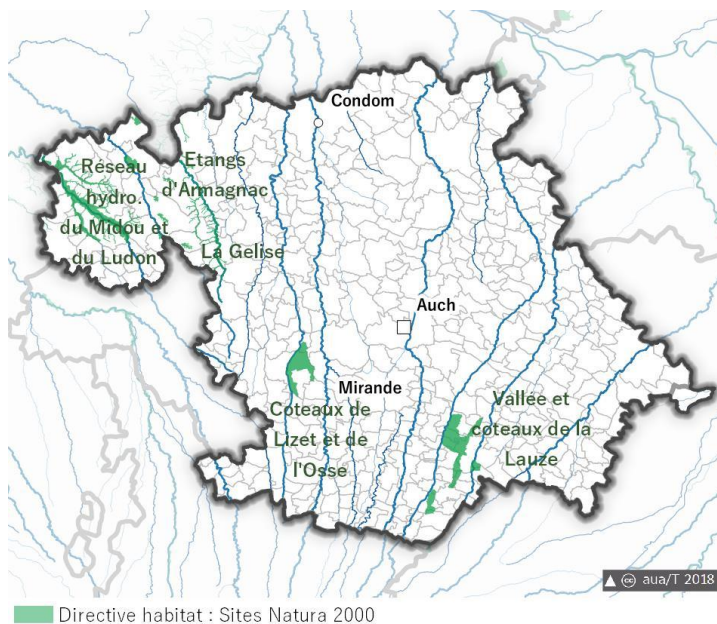
Par définition, elles se renouvellent après avoir été consommées et sont donc inépuisables.

**Cogénération :** production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse...).

### 3. Annexes techniques

#### Annexe 1 - Sites Natura 2000 recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

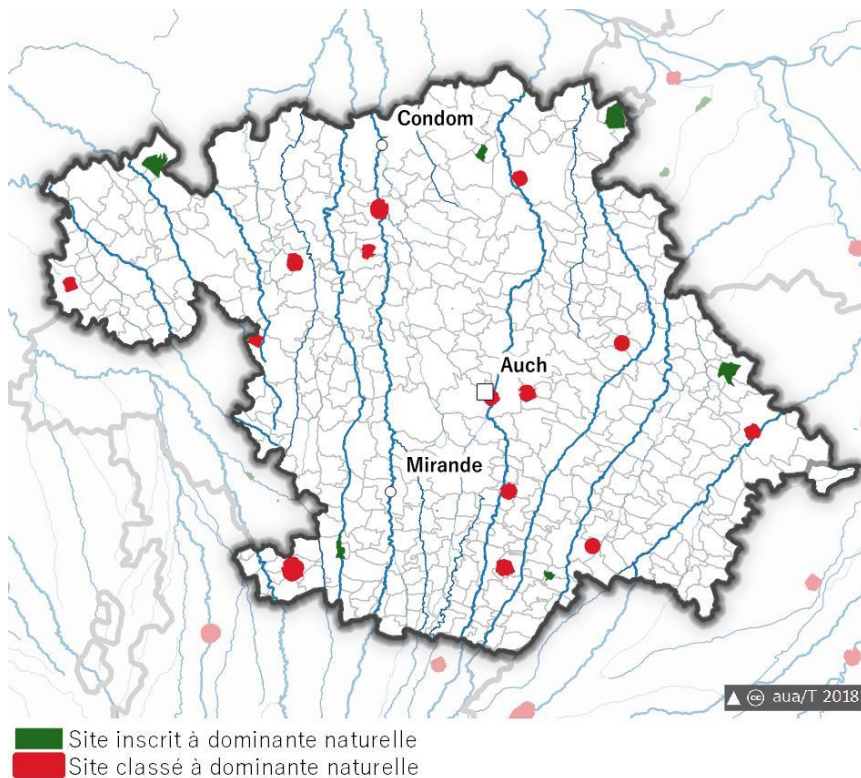
Source : BD Carthage, PICTO-OCCITANIE et DREAL Occitanie



Type de zonage	Référence	Nom	Surface	Gestionnaire / Animateur
SIC <sup>1</sup>	FR7200741	La Gélise	3823,06	DDT47
SIC	FR7200806	Réseau hydrographique du Midou et du Ludon	6542,28	Non communiqué
ZSC	FR7300891	Etangs d'Armagnac	1 027,96	ADASEA 32
ZSC	FR7300893	Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou	1 860,9	ADASEA 32 +CPIE pour le volet valorisation pédagogique et touristique
ZSC	FR7300897	Vallée et coteaux de la Lauze	3 595,32	ADASEA 32

#### Annexe 2 - Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN2016



<sup>1</sup> Sites D'importance Communautaire, SIC, première étape des ZSC

### Annexe 3 - Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Type de zonage	Référence	Nom	Surface (ha)	Surface (ha) dans le SCoT	% dans le SCoT
Site classé	1320820SCA03	Site « les Puntous », au lieu-dit « Massecap »	82,93	82,93	100%
	1330915SCA01	Site dit du chêne des Aubes, y compris le chêne	0,03	0,03	100%
	1340219SCA05	Pont et Goueil du Diable	4,63	4,63	100%
	1340626SCA02	Site de la tour des Fées	3,97	3,97	100%
	1430914SCA02	Ormeaux (2) de Sully, sur les parcelles N°15 et 31, section C	0,03	0,03	100%
	1920909SCD01	Île de Flaran	18,65	18,65	100%
	1480830SCA01	Gisement fossilifère de Campanie	4,62	4,62	100%
	1360824SCD02	Parc Lacôme	0,18	0,18	100%
Site inscrit	1430204SIA01	Pont Vieux, château, plan d'eau de l'Auzoue	0,49	0,49	100%
	1430205SIA04	Pont de l'Artigue à Vopillon, plan d'eau de l'Osse, rives de la rivière	0,54	0,54	100%
	1430304SIA11	Grotte et Source de Maloisane avec les bois qui l'entourent	1,52	1,52	100%
	1430524SIA03	Pont vieux d'Aurenque, le C.v.o. n°6, plan d'eau de Gers, cascade et l'île	2,21	2,21	100%
	1430622SIA09	Grotte et source de Pitcharotte et leurs abords	0,03	0,03	100%
	1430628SIA03	Source, perte et résurgence du Riou de la Hobyo et leurs abords	0,79	0,79	100%
	1440925SIA01	Dalles de pierres et le bois qui les entoure au lieu-dit Hourrés	0,93	0,93	100%
	1710324SIA01	Village de Flamarens	978,94	978,94	100%
	1721018SIA01	Vallée de Luby et ses abords (zone entourant le futur Lac)	712,69	712,69	100%
	1750723SIA01	Lac de Miélan	290,44	290,44	100%
	1750828SIA06	Lac de Saint-Cricq	623,31	623,31	100%
	1860711SIA03	Village et ses abords	245,59	245,59	100%
	1910304SIA02	Maquis de Meilhan (le)	145,76	145,76	100%

#### Annexe 4 – Etat quantitatif de la ressource en eau : répartition des prélèvements

Type de ressource	Total des prélèvements (m³)	%	Agriculture (m³)	%	Domestique (en m³)	%	Industrie (en m³)	%
Eau de surface	57 750 509	65,0	44164547	63,5	13255529	77,1	330433	15,8
Retenue	25 280 039	28,4	25226166	36,3	53873	0,3	0	0,0
Nappe phréatique	1 817 233	2,0	193864	0,3	1585074	9,2	38295	1,8
Nappe captive	2 971 003	3,3	0	0,0	2293334	13,3	677669	32,4
Non précisé	1 046 397	1,2	0	0,0	0	0,0	1046397	50,0
<b>Total</b>	<b>88865181</b>		<b>69584577</b>		<b>17187810</b>		<b>2092794</b>	

Source : AEAG, Données prélèvement 2013-2015

## Annexe 5 – Etat qualitatif de la ressource en eau

### « Cours d'eau » présentant un état écologique ou chimique mauvais

Code d'eau	Masse d'Eau	Nom d'Eau	Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique <sup>2</sup>	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste <sup>12</sup>	Substance déclassante de l'état chimique sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique
FRFR154		L'Aussonnelle de sa source au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI,IC	Mauvais	Mercure, Benzoperylène+Indenopyrène, 4-tert-Octylphenol, Benzoperylène+Indenopyrène	Mauvais	4-tert-Octylphenol	2027
FRFR216		Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA,MO,MX,MP,PE,FA,IC	Mauvais	Mercure	Bon		2027
FRFR217		L'Auvignon de sa source au confluent de la Garonne		Mauvais	2027	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,IC	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021
FRFR220		L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise		Mauvais	2027	MA,MO,NI,MX,MP,PE,FA,IC,HY	Bon		Bon		2015
FRFR458		L'izaute de sa source au confluent du Midour		Mauvais	2027	MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI	Bon		Bon		2015
FRFR227_16		L'Uby		Mauvais	2027	MA,MO,MX,MP,PE,BI,HY	Bon		Bon		2015
FRFR227_2		Le Bergon		Mauvais	2027	MO,MX,MP,PE,FA,BI,IC	Bon		Bon		2015
FRFR227_7		Ruisseau de Larrazieu		Mauvais	2027	MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI	Bon		Bon		2015
FRFR228_14		Le Ludon de sa source au confluent du Q2181010		Mauvais	2027	MO,MX,PE,FA,BI,IC	Bon		Bon		2015
FRFR210A		La Gimone du barrage de Lunax au		Moyen	2027	MA,MO,NI,MX,MP,PE,IC,CM,HY	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	2021

<sup>2</sup> CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

	confluent de la Marcaoue								
FRFR215A	Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	Moyen	2027	NI,MX,MP,PE,FA,CM	Mauvais	Benzoperylène+Indenopyrène	Mauvais	NC	2027
FRFR221	La Gélise du barrage de Candau au confluent de la Baïse	Médiocre	2027	MO,MX,MP,PE,FA,IC	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	2027
FRFR219A_7	La Bèze	Moyen	2021	MA,MO,NI,MX,MP,PE,BI	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021

### Etat et objectifs de qualité des masses d'eau « plans d'eau »

Code	Nom Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique <sup>3</sup>	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste <sup>4</sup>	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Objectif de bon état chimique sans ubiquiste
FRFL7	Barrage-Réservoir de l'Astarac	Moyen	2027	MA,NI,MX,PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL98	Lac de l'Uby	Moyen	2027	MA,NI,MX,PE,FA,IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL65	Lac de Miélan	Moyen	2027	MA,MO,NI,MX,MP,PE,IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL95	Lac de Thoux-Saint-Cricq	Moyen	2027	MA,MO,NI,MX,PE	Mauvais	Composés du tributylétain	Bon	2027	2015
FRFL13	Retenue de la Baradée	Moyen	2027	MA,MO,NI,MX,PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL59	Retenue de Lunax	Moyen	2027	MA,MO,MX,MP,PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL86	Retenue de Saint-Jean	Moyen	2027	MA,NI,MX,PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL94	Retenue de Tailluret	Moyen	2027	MA,NI,MX,PE,IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL23	Retenue du Candau	Moyen	2027	MA,MO,NI,MX,PE	Bon		Bon	2015	2015

<sup>3</sup> CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

<sup>4</sup> Une substance est dite ubiquiste quand elle est persistante, bio accumulative et toxique

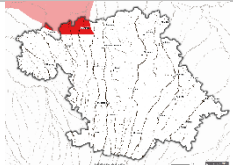
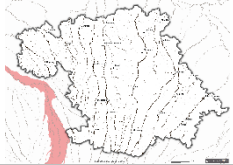
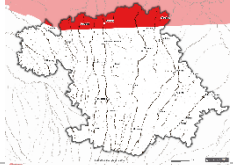
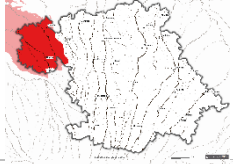
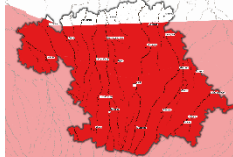
## Masses d'eau « souterraines » en mauvais état chimique

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat Chimique	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km <sup>2</sup>	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km <sup>2</sup>	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG085		Sables fauves BV Garonne région hydro o	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	213 km <sup>2</sup>	143,6	67,4 %
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1240 km <sup>2</sup>	546,1	44,0 %
FRFG043		Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	14559 km <sup>2</sup>	4655,8	32,0 %
FRFG020		Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1479 km <sup>2</sup>	60,5 km <sup>2</sup>	4,1 %
FRFG044		Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Pesticides	5064 km <sup>2</sup>	186,1 km <sup>2</sup>	3,7 %
FRFG087		Basse et moyenne terrasse de la Garonne rive gauche en amont du Tarn	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	739 km <sup>2</sup>	24,5 km <sup>2</sup>	3,3 %
FRFG046		Sables et calcaires plio-quadernaires du bassin Midouze-Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	2533 km <sup>2</sup>	0,1 km <sup>2</sup>	0,004 %
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1005 km <sup>2</sup>	0,4 km <sup>2</sup>	0,04 %

## Annexe 6 – Etat quantitatif de la ressource en eau

### Masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif

Source SDAGE Adour -Garonne 2016- 2021

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat quantitatif	Echéance d'atteinte du bon état	Pression significatives	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km <sup>2</sup>	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km <sup>2</sup>	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG072		Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Mauvais	2021	/	17 510 km <sup>2</sup>	127 km <sup>2</sup>	0,7%
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2021	Prélèvements	1005 km <sup>2</sup>	0,43 km <sup>2</sup>	0,04 %
FRFG071		Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Mauvais	2021	Prélèvements	20 063 km <sup>2</sup>	525 km <sup>2</sup>	2,6%
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2021	/	1240 km <sup>2</sup>	546 km <sup>2</sup>	42,4 %
FRFG082		Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais	2027	/	25 888 km <sup>2</sup>	5063 km <sup>2</sup>	19,6 %



# GASCOGNE HABITEE

## Annexes



# Chiffres clés

## Parc de logements existants

Source : INSEE 2014

	Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
CC Bastide Lomagne	5 967	4 713	79,0%	636	10,7%	619	10,4%
CC Gascogne Toulousaine	8 648	7 973	92,2%	188	2,2%	487	5,6%
CC Lomagne Gersoise	10 972	8 683	79,1%	947	8,6%	1 342	12,2%
CC des Coteaux Arrats Gimone	5 464	4 446	81,4%	417	7,6%	601	11,0%
CC du Savès	5 026	4 078	81,0%	547	10,9%	401	8,0%
<b>PETR Portes de Gascogne</b>	<b>36 077</b>	<b>29 893</b>	<b>82,9%</b>	<b>2 735</b>	<b>7,6%</b>	<b>3 450</b>	<b>9,6%</b>
CC Artagnan de Fezensac	4 347	3 333	76,7%	445	10,2%	569	13,1%
CC de la Tenarèze	9 141	6 924	75,7%	1 018	11,1%	1 199	13,1%
CC du Bas Armagnac	4 687	3 898	83,2%	301	6,4%	488	10,4%
CC du Grand Armagnac	9 642	6 371	66,1%	2 256	23,4%	1 015	10,5%
<b>PETR d'Armagnac</b>	<b>27 817</b>	<b>20 526</b>	<b>73,8%</b>	<b>4 020</b>	<b>14,5%</b>	<b>3 271</b>	<b>11,8%</b>
CC Astarac Arros en Gascogne	3 933	3 236	82,3%	431	11,0%	266	6,8%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4 814	3 764	78,2%	466	9,7%	585	12,1%
CC Val de Gers	5 219	4 263	82,5%	489	8,9%	468	8,6%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	21 462	18 414	85,8%	758	3,5%	2 291	10,7%
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>35 428</b>	<b>29 677</b>	<b>83,8%</b>	<b>2 144</b>	<b>6,1%</b>	<b>3 610</b>	<b>10,2%</b>
<b>SCoT</b>	<b>99 322</b>	<b>80 096</b>	<b>80,6%</b>	<b>8 899</b>	<b>9,0%</b>	<b>10 331</b>	<b>10,4%</b>

## Statuts d'occupation des ménages

Source : INSEE 2014

	Propriétaires		Locataires		Dont HLM		Logés gratuitement	
CC Bastide Lomagne	3 455	73,3%	1 097	23,3%	197	4,2%	160	3,4%
CC Gascogne Toulousaine	5 451	68,4%	2 375	29,8%	392	4,9%	147	1,8%
CC Lomagne Gersoise	6 053	69,7%	2 377	27,4%	408	4,7%	253	2,9%
CC des Coteaux Arrats Gimone	3 321	74,7%	990	22,3%	85	1,9%	136	3,1%
CC du Savès	3 063	75,1%	925	22,7%	143	3,5%	89	2,2%
<b>PETR Portes de Gascogne</b>	<b>21 343</b>	<b>71,4%</b>	<b>7 764</b>	<b>26,0%</b>	<b>1 225</b>	<b>4,1%</b>	<b>785</b>	<b>2,6%</b>
CC Artagnan de Fezensac	2 450	73,5%	770	23,1%	103	3,1%	114	3,4%
CC de la Tenarèze	4 767	68,8%	1 924	27,8%	455	6,6%	233	3,4%
CC du Bas Armagnac	2 781	71,3%	1 013	26,0%	162	4,2%	104	2,7%
CC du Grand Armagnac	4 495	70,6%	1 631	25,6%	225	3,5%	244	3,8%
<b>PETR d'Armagnac</b>	<b>14 493</b>	<b>70,6%</b>	<b>5 338</b>	<b>26,0%</b>	<b>945</b>	<b>4,6%</b>	<b>695</b>	<b>3,4%</b>
CC Astarac Arros en Gascogne	2 693	83,2%	438	13,5%	88	2,7%	106	3,3%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 421	64,3%	1 137	30,2%	218	5,8%	206	5,5%
CC Val de Gers	3 338	78,3%	795	18,6%	38	0,9%	130	3,0%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	10 508	57,1%	7 484	40,6%	1 815	9,9%	422	2,3%
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>18 960</b>	<b>63,9%</b>	<b>9 854</b>	<b>33,2%</b>	<b>2 159</b>	<b>7,3%</b>	<b>864</b>	<b>2,9%</b>
<b>SCoT</b>	<b>54 796</b>	<b>68,4%</b>	<b>22 956</b>	<b>28,7%</b>	<b>4 329</b>	<b>5,4%</b>	<b>2 344</b>	<b>2,9%</b>

## Parc social

Source : RPLS 2016

	Nombre de logements HLM (2016)
AUCH	2 197
CONDOM	373
ISLE-JOURDAIN (L')	325
FLEURANCE	197
FONTENILLES	185
EAUZE	181
LECTOURE	170
MIRANDE	162
MAUVEZIN	159
NOGARO	133
VIC-FEZENSAC	108
LOMBEZ	87
VALENCE-SUR-BAISE	79
MIELAN	60
VILLECOMTAL-SUR-ARROS	60
GIMONT	57
PREIGNAN	53
SAMATAN	52
PAVIE	51
HOUGA (LE)	49

## Construction neuve : nombre de logements commencés

Source : SITADEL 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CC Bastide Lomagne	146	171	130	168	52	57	55	49	72	29	25
CC Gascogne Toulousaine	395	345	374	256	143	145	168	157	269	265	147
CC Lomagne Gersoise	181	160	135	167	135	57	101	54	46	25	23
CC des Coteaux Arrats Gimone	118	107	121	70	60	38	62	62	42	29	29
CC du Savès	132	125	129	74	109	65	64	54	43	43	28
<b>PETR Portes de Gascogne</b>	<b>972</b>	<b>908</b>	<b>889</b>	<b>735</b>	<b>499</b>	<b>362</b>	<b>450</b>	<b>376</b>	<b>472</b>	<b>391</b>	<b>252</b>
CC Artagnan de Fezensac	72	59	47	59	58	32	28	23	14	8	4
CC de la Tenarèze	184	97	170	97	50	59	117	48	42	44	40
CC du Bas Armagnac	80	72	139	73	66	40	37	36	35	25	28
CC du Grand Armagnac	85	229	107	230	72	93	65	47	38	61	44
<b>PETR d'Armagnac</b>	<b>421</b>	<b>457</b>	<b>463</b>	<b>459</b>	<b>246</b>	<b>224</b>	<b>247</b>	<b>154</b>	<b>129</b>	<b>138</b>	<b>116</b>
CC Astarac Arros en Gascogne	46	74	108	69	63	56	58	28	27	14	19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	70	106	68	59	33	43	32	26	31	11	9
CC Val de Gers	71	120	85	81	47	62	55	71	39	25	26
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	529	555	365	233	143	145	307	131	102	79	83
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>716</b>	<b>855</b>	<b>626</b>	<b>442</b>	<b>286</b>	<b>306</b>	<b>452</b>	<b>256</b>	<b>199</b>	<b>129</b>	<b>137</b>
<b>SCoT</b>	<b>2 109</b>	<b>2 220</b>	<b>1 978</b>	<b>1 636</b>	<b>1 031</b>	<b>892</b>	<b>1 149</b>	<b>786</b>	<b>800</b>	<b>658</b>	<b>505</b>

## Annexes méthodologiques

### Dynamiques socio-économiques

#### Revenus et dispositif FiLoSoFi

Les analyses sur le revenu disponible des habitants sont issues du dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de l'Insee. Les données qui en sont issues permettent de disposer d'un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution, c'est-à-dire du revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Les données sont soumises au secret statistique et sont aussi limitées sur les petites zones (inférieures à 1 000 ménages et 2 000 personnes), c'est le cas de l'ex CC des Hautes Vallées. C'est pourquoi quelques données, notamment liées à la pauvreté, apparaissent incomplètes.

### Habitat

#### Mobilités résidentielles

La source « mobilités résidentielles » de l'INSEE permet d'appréhender, pour la période 2013-2014, la typologie des ménages qui emménagent au sein d'un nouveau logement (âge de la personne de référence, statut d'occupation, catégorie socio-professionnelle etc.) et également les caractéristiques du logement en lui-même (période de construction et type de logement notamment).

Les mobilités analysées sont celles correspondant à tout nouvel emménagement sur le territoire du SCoT. Elles correspondent à deux types de déplacement :

- Les ménages vivant déjà sur le territoire du SCoT et qui emménagent dans un nouveau logement, que ce soit dans une autre commune du SCoT ou au sein de la même commune,
- Les ménages qui proviennent de l'extérieur et qui emménagent sur le territoire du SCoT.

### Armature du territoire

#### Equipements et services

Les analyses et cartes présentées dans les parties services, équipements et commerces sont essentiellement issues de l'exploitation de la Base Permanente des Equipements (BPE – Source : Insee). Cette base de données est « destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population », dans les domaines des services aux particuliers, commerces, santé, enseignement, sports, loisirs, culture, tourisme et transports, répartis en **trois gammes** (supérieure ; intermédiaire ; de proximité). Cette base, quoique perfectible, permet une première approche des centralités et bassins de vie en évaluant la répartition et le niveau global de l'offre et son

niveau d'accessibilité. Alimentées par des sources administratives, la BPE souffre de biais liés notamment aux mises à jour des différentes bases. La démarche retenue a donc consisté à compléter et enrichir l'information parfois manquante par l'exploitation d'autres sources (entretiens, SDAASP 2017, Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers...).

# GASCOGNE ACTIVE

## Annexes



# Chiffres clés

## Offre commerciale

### Part de marché, par forme de vente, sur le département du Gers, en 2014

Source : Observatoire du Commerce et de la Consommation, CCI du Gers, édition 2014

Formes de vente	Alimentaire		Non alimentaire	
	Gers	France	Gers	France
Commerces de moins de 300 m <sup>2</sup>	17 %	15 %	28 %	26 %
Grandes surfaces	75 %	78 %	64 %	65 %
- Hypermarchés	31 %	41 %	14 %	16 %
- Supermarchés	33 %	25 %	7 %	4 %
- Hard-Discount	10 %	8 %	2 %	1 %
- Autres grandes surfaces	0 %	2 %	42 %	44 %
Drives	2 %	2 %	-	-
Commerce non sédentaire	4 %	4 %	1 %	3 %
Vente à distance	0 %	1 %	6 %	4 %
Autres	3 %	2 %	1 %	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Répartition communale par type des grandes surfaces commerciales

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, aua/T 2017

CODE INSEE	NOM COM	Commerces alimentaires	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
32013	Auch	17 404	26 559	4 894	6 042	6 685	1 760	63 344
32096	Cazaubon	2 000	1 125					3 125
32107	Condom	6 830	10 730	1 660		1 300		20 520
32119	Eauze	4 715	5 245					9 960
32132	Fleurance	6 448	10 990	900			798	19 136
32147	Gimont	2 573	5 905					8 478
32155	Le Houga	300	510					810
32208	Lectoure	2 500	4 761					7 261
32160	L'Isle-Jourdain	6 300	8 910	1 540	700	2 426	1 596	21 472
32213	Lombez	3 114	2 470				640	6 224
32231	Marambat	1 700	890					2 590
32242	Masseube	2 100	1 755					3 855
32249	Mauvezin	2 158	3 000					5 158
32256	Mirande	5 134	10 234					15 368
32296	Nogaro	3 276	6 801					10 077
32302	Ornézan		1 000					1 000
32307	Pavie	1 390	20 875					22 265
32315	Peyrusse-Grande		1 040					1 040
32370	Saint-Clar	999	0					999
32375	Saint-Élix-Theux		450					450
32410	Samatan	967	2 260					3 227
32425	Ségoufielle		0			1 189		1 189
32426	Seissan	1 000	1 540					2 540
32436	Solomiac		1 920					1 920
32459	Valence-sur-Baïse	897	0					897
32462	Vic-Fezensac	1 725	2 384					4 109
	<b>Total</b>	<b>73 530</b>	<b>131 354</b>	<b>8 994</b>	<b>6 742</b>	<b>11 600</b>	<b>4 794</b>	<b>237 014</b>

### Répartition par PETR et EPCI, des grandes surfaces commerciales (par type)

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, aua/T 2017

EPCI/PETR	Commerces alimentaires	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
CC Artagnan de Fezensac	3 425	4 314	-	-	-	-	7 739
CC Tenareze	7 727	10 730	1 660	-	1 300	-	21 417
CC Bas Armagnac	3 576	7 311	-	-	-	-	10 887
CC Grand Armagnac	6 715	6 370	-	-	-	-	13 085
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>21 443</b>	<b>28 725</b>	<b>1 660</b>	-	<b>1 300</b>	-	<b>53 128</b>
CC Astarac Arros en Gascogne	-	450	-	-	-	-	450
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	5 134	10 234	-	-	-	-	15 368
CC Val de Gers	3 100	4 295	-	-	-	-	7 395
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	18 794	47 434	4 894	6 042	6 685	1 760	85 609
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>27 028</b>	<b>62 413</b>	<b>4 894</b>	<b>6 042</b>	<b>6 685</b>	<b>1 760</b>	<b>108 822</b>
CC Bastides de Lomagne	3 157	4 920	-	-	-	-	8 077
CC Lomagne Gersoise	8 948	15 751	900	-	-	798	26 397
CC Gascogne Toulousaine	6 300	8 910	1 540	700	3 615	1 596	22 661
CC Coteaux Arrats Gimone	2 573	5 905	-	-	-	-	8 478
CC Saves	4 081	4 730	-	-	-	640	9 451
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>25 059</b>	<b>40 216</b>	<b>2 440</b>	<b>700</b>	<b>3 615</b>	<b>3 034</b>	<b>75 064</b>
<b>Total</b>	<b>73 530</b>	<b>131 354</b>	<b>8 994</b>	<b>6 742</b>	<b>11 600</b>	<b>4 794</b>	<b>237 014</b>

## Zones d'activités économiques

### Recensement des ZAE sur le PETR Armagnac

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_Artagnan_de_Fezensac	32462-Vic-Fezensac	ZAC de Carget	artisanal	3,00	1	2				
CC_du_Bas_Armagnac	32191-Lanne-Soubiran	Zone d'Activité de « Deux P	mixte	6,80		0,9	1,6	1,2	3	
CC_du_Bas_Armagnac	32296-Nogaro	Zone d'Activité du « Nogard	mixte	13,00	AU Ouvert		10	3		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZI de Pôme	industriel	32,27	25,0279		2,1021	5,14		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZA de Bellefille	mixte	14,52	12,3339		0,5461	1,64		8,58
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom		commerce						4,5	
CC_de_la_Tenareze	32459-Valence-sur-Baïse	ZA Jamon/Rege	mixte	17,43	13,648		0,6	3,182	1,5	
CC_du_Grand_Armagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
<b>PETR Pays d'Armagnac</b>	<b>7 ZAE</b>			<b>87,02</b>	<b>52,01</b>	<b>2,90</b>	<b>14,85</b>	<b>14,16</b>	<b>9,00</b>	<b>8,58</b>

## Recensement des ZAE sur le PETR Portes de Gascogne

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32286-Montestruc-sur-Ge	au couloume	artisanal	4,60	3,3	0,4	0,4	0,5	8	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32132-Fleurance	ZA de Fleurance	mixte	101,6	66,6	3,6	24,7	6,7	4,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	les Galis	industriel	23,00	13,7	2,7	4,7	1,90	9,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	A Naudet	mixte	30,80	22,4	0	0,8	7,60	0	
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Chemin de ronde	industriel	0,56	0,56					
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	La Chicoue	tertiaire	1,05	0,47		0,58			
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Route de Sarrant	mixte	5,62	2,2		3,42			
CC_Bastides_de_Lomagne	32120-Encausse	La boubée	industriel	6,75	1,25		5,5			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route d'Auch	mixte	15,52	5,85		9,67			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Belloc, route de Gimont	mixte	15,18	9,81		5,37			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route de Gimont	mixte	27,02	5,96		21,06			
CC_Bastides_de_Lomagne	32269-Monfort	Route de Mauvezin	mixte	15,01	6,14		8,87			
CC_Bastides_de_Lomagne	32370-Saint-Clar	Labarthète	mixte	11,41	4,6		6,81			
CC_Bastides_de_Lomagne	32416-Sarrant		mixte	3,50	2,58		0,92			
CC_Bastides_de_Lomagne	32436-Solomiac	Route de Beaumont	mixte	5,17	2,01		3,16			
CC_Bastides_de_Lomagne	32452-Tournecoupe		artisanal	1,54	0,85		0,69			

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_du_Saves	32213-Lombez	ZA La Ramondère	mixte	4,52	3,67	0,19	0,00	0,85		
CC_du_Saves	32213-Lombez	ZA de la Pouche I et II	mixte	7,23	7,23	0,74	1,15	1,50		
CC_du_Saves	32410-Samatan	ZA de La Tour	mixte	9,95	8,07	0,00	0,43	1,45		
CC_des_Coteaux_Arrats_Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 1-2-3	artisanal	25,40	20,3	0,83	0,3	5,1	20,5	
CC_des_Coteaux_Arrats_Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 4	artisanal	18,60	7,35	2,8	2,05	6,4	15,7	
CC_des_Coteaux_Arrats_Gimone	32012-Aubiet	ZA SENOUS	artisanal	4,60	4,6	0	0	0,51	3,37	
CC_des_Coteaux_Arrats_Gimone	32433-Simorre	MALARD	artisanal	1,08	0,2	0	0,55	0,33		
CC_de_la_Gascogne_Toulousaine	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
<b>PETR Portes de Gascogne</b>		<b>23 ZAE</b>		<b>339,71</b>	<b>199,70</b>	<b>11,26</b>	<b>101,14</b>	<b>32,84</b>	<b>60,77</b>	<b>0,00</b>

## Recensement des ZAE sur le PETR Pays d'Auch

Source : recensement EPCI au 1/01/2018 (à compléter avec les EPCI manquants)

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Engachies	industriel	55,00	55		0	7	1	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Mouliot	mixte	45,00	36		2	3	30	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lucante	industriel	15,00	15		0	0,5		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Hippodrome	artisanal	24,00	24		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lamothe	industriel	23,00	21		0,6	1	3,2	2
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Clarac	commerce	23,00	21		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Nareous	mixte						16	20
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Clairfond	mixte	5,40	4,6		0	0,8		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	L'Armand	mixte	7,80	7		0	0,7		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Les Malartics	mixte	6,00						6
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32282-Montégut	A Baylac	industriel	4,00	2,8		1	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Sousson	mixte	15,00	13		0	2	8	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Mariné	mixte	4,20	4		0	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32162-Jegun	A Janoulier	artisanal	3,80	2,4		1,2	0,2		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32256-Mirande	ZA DU POUNTET	mixte	15,20	10,7	3,5		1		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32252-Miélan	ZA DU MIELANAIS	mixte	3,80	1,5	1,3		0,9		

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC Astarac Arros en Gascogne	Miramont D'Astarac	Les Trouettes	artisanal	4,43	3,24	0,7935		0,3988	0,5	
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	A La Poulogne Route de be	artisanal	6,53	6,5314			0		
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	Au levant du Pelon Route d	commerce	3,00	2	0,29		0,67		
CC Astarac Arros en Gascogne	Villecomtal sur Arros	Zone d'activités Avenue de	industriel	30,70	12,97	4,79	11,5	1,5		
CC_Val_de_Gers	32426-Seissan	ZA du Péré	industriel	15,39	11,381		3,7845	0,2286	2,23	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Mirandète	mixte	15,60	9,2		6,5			
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Entoutblanc	industriel						12,476	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Berdier	mixte						18,5802	
CC_Val_de_Gers	32201-Lasseube-Propre		artisanal	4,40	2,7481		1,1024	0,5463		
CC_Val_de_Gers	32029-Barran		mixte	0,67	0,6738				0,5881	
CC_Val_de_Gers	32302-Ornézan		industriel	7,61	2,7806		0,3246		4,5088	
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>27 ZAE</b>			<b>338,54</b>	<b>269,52</b>	<b>10,67</b>	<b>28,01</b>	<b>22,84</b>	<b>97,08</b>	<b>28,00</b>

## Définitions de nomenclature du recensement des ZAE effectuée par les EPCI d territoire

<b>ZAE</b>	Espace aménagé par une collectivité pour répondre à une volonté de développement économique coordonné. Cet aménagement consiste pour la collectivité à maîtriser le foncier, à le viabiliser, à le mettre à disposition ou à le revendre à des acteurs économiques afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique. La vocation d'une zone d'activité économique est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires.
<b>Emprise foncière totale actuelle de la zone d'activité</b>	Elle correspond à la surface occupée + la surface disponible (lots en cours de vente + lots à vendre) + la surface dédiée aux réseaux et équipements (bassins, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF...).
<b>Surface occupée</b>	Elle correspond à la somme des lots occupés au 1/01/2018
<b>Surface vendue non occupée</b>	Elle correspond aux lots qui sont encore inoccupés mais qui font l'objet d'une vente en cours auprès d'une entreprise ou d'un opérateur et qui ne sont de ce fait plus disponibles
<b>Surface disponible</b>	Elle correspond à la somme des lots aménagés inoccupés par un bâtiment (hors espaces viabilisés, et hors lots inoccupés mais vendus)
<b>Surface non constructible</b>	Elle correspond à la somme des surfaces de la zone d'activités non constructibles dédiées aux réseaux, bassins de rétention, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF, voiries, stationnements extérieurs aux lots, zone inondable, recul SNCF, distance isolement ICPE ...
<b>Projet de développement en extension ou en création à vocation économique</b>	Elle correspond à la surface des espaces non aménagés et non viabilisés correspondant aux projets d'extension ou de création. Ces capacités foncières futures sont hiérarchisées selon leur temporalité de programmation : moyen terme (1 à 17 ans) ou long terme (7 ans et +). Les surfaces sont exprimées en hectares bruts (emprise totale).

# Agriculture

## Les exploitations agricoles

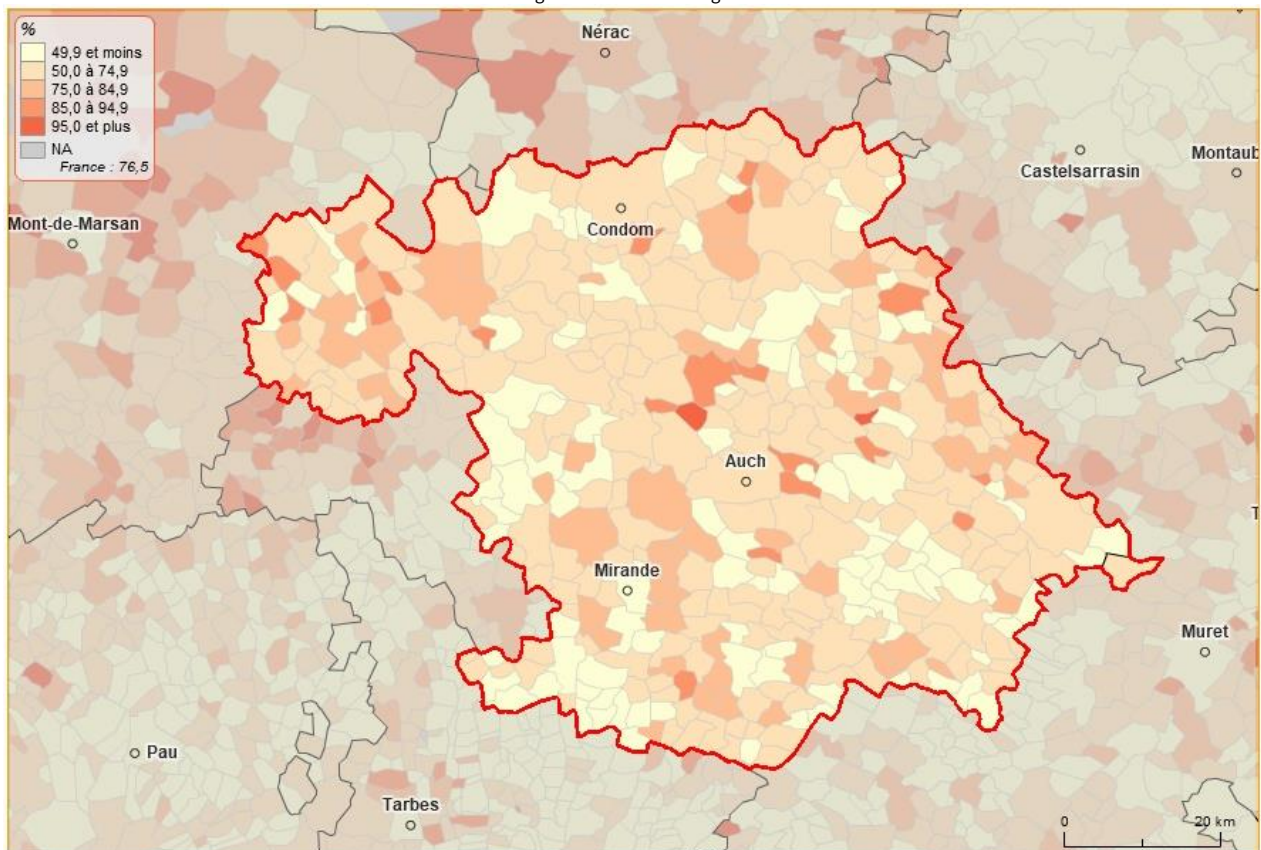
### Taille moyenne des exploitations par EPCI du SCoT Gascogne en 2000 et 2010

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010

	SAU moyenne par exploitation (ha)		
	2010	2000	Evolution
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	65	59	+11 %
CC Artagnan de Fezensac	62	53	+18 %
CC Astarac Arros en Gascogne	47	40	+17 %
CC Bastides de Lomagne	64	51	+25 %
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	55	48	+14 %
CC de la Gascogne Toulousaine	58	52	+13 %
CC de la Lomagne Gersoise	66	55	+20 %
CC de la Tenareze	54	46	+18 %
CC des Coteaux Arrats Gimone	59	51	+15 %
CC du Bas Armagnac	50	41	+21 %
CC du Grand Armagnac	51	38	+31 %
CC du Savès	58	48	+21 %
CC Val de Gers	53	48	+11 %
<b>SCoT de Gascogne</b>	<b>57</b>	<b>48</b>	<b>+18 %</b>

### Part de la SAU en fermage en 2010 à l'échelle des communes du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

## Les exploitants agricoles

### Taux de remplacement par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
90%	76%	64%	66%	51%	50%	89%	58%	114%	54%	73%	67%	40%	65%

### Installations aidées par département en Occitanie entre 2007 et 2016

Source : ODR INRA, MSA COTNS 2016 et Chambres d'agriculture DJA 2015

Département	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Part des jeunes agriculteurs installés avec DJA en 2016
Ariège	20	39	37	27	35	26	37	40	31	58	74%
Aude	49	44	47	44	48	36	54	40	29	35	28%
Aveyron	162	137	131	151	113	123	121	131	97	118	62%
Gard	49	35	26	26	37	24	35	23	11	33	11%
Haute-Garonne	52	55	36	24	35	42	38	39	17	33	22%
Gers	64	72	54	66	62	71	70	68	59	40	48%
Hérault	28	36	24	16	23	25	33	28	16	13	11%
Lot	36	52	47	36	31	35	34	40	26	26	37%
Lozère	52	54	51	47	49	46	55	41	44	52	59%
Hautes-Pyrénées	42	42	28	33	30	33	33	32	29	24	69%
Pyrénées Orientales	29	45	33	32	30	26	23	30	14	15	29%
Tarn	67	60	79	56	57	66	60	51	59	44	63%
Tarn et Garonne	36	44	30	31	28	28	48	49	23	29	43%
Total Occitanie	686	715	623	589	578	581	641	612	455	520	40%

### Taux d'installations aidées hors cadre familial par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
2015	77%	24%	18%	36%	41%	36%	6%	27%	25%	31%	28%	34%	17%	31%
2012	50%	ND	20%	ND	40%	27%	ND	23%	ND	27%	ND	24%	46%	ND

### Surface moyenne des exploitations agricoles à l'installation en 2010 et 2015 par intercommunalité du SCoT Gascogne

Source : Mutuelle Sociale Agricole 2015

EPCI 2015	Surface moyenne à l'installation (ha)	
	2010	2015
CC de la Gascogne Toulousaine	23	41
CA du Grand Auch Agglomération	ND	12
CC Artagnan de Fezensac	31	37
CC Bastides de Lomagne	45	31
CC Cœur de Gascogne	46	40
CC Astarac Arros en Gascogne	22	36
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	55
CC de la Ténarèze	29	26
CC du Grand Armagnac	27	20
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	ND	42
CC Val de Gers	21	30
CC du Savès	32	49
CC du Bas Armagnac	18	29
CC de la Lomagne Gersoise	43	36
CC des Hautes Vallées	ND	ND
SCoT Gascogne	31	35

## Les productions agricoles

### Les surfaces des grandes cultures et fourrages dans le Gers en 2016

Source : DRAAF Occitanie, Agreste statistique agricole annuelle 2016

Produit	Surfaces dans le Gers (en milliers ha)	Part Occitanie	Part France
Blé tendre	97,21	35 %	2 %
Blé dur	18,3	12 %	5 %
Seigle et méteil	0,1	3 %	0 %
Orge et escourgeon	17,37	16 %	1 %
Avoine	1,93	20 %	2 %
Maïs grain	44,7	35 %	3 %
dont maïs grain irrigué	35,76	36 %	7 %
dont maïs grain non irrigué	8,94	30 %	1 %
Maïs semence	5,06	28 %	8 %
Sorgho	3,32	17 %	7 %
Triticale	4,95	11 %	1 %
Riz	0	0 %	0 %
Colza et navette	12,7	26 %	1 %
Tournesol	68,63	33 %	13 %
Soja	25,65	46 %	19 %
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)*	2,4	6 %	0 %
dont maïs fourrage irrigué*	0,89	6 %	1 %
Prairies artificielles*	6,75	12 %	2 %
Prairies temporaires*	42	9 %	1 %
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans*	20,4	4 %	0 %
STH peu productives (parcours, landes, alpages)*	15	2 %	1 %

### Les volumes produits en Ail dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Ail	2 633 tonnes	29%

### Surfaces de cultures des légumes en 2016

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Surface en ha	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Concombres	ND	ND	ND
Chicorées	4	1%	0%
Laitues et autres salades	18	1%	0%
Courgettes	ND	ND	ND
Melons	460	8%	3%
Tomates	ND	ND	ND
Ail (en sec)	476	28%	18%
Maïs doux	930	72%	5%
Lentilles (y compris semences)	970	44%	6%

### Surfaces de culture des fruits en 2016

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Produit	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Abricots	0	0%	0%
Cerises	9	1%	0%
Pavie, pêches, nectarines et brugnons	9	0%	0%
dont Pêches	5	0%	0%
dont Nectarines et brugnons	4	0%	0%
Prunes	344	11%	2%
dont Prunes à pruneaux	344	29%	3%

Olives (pour la bouche et à huile)	ND	ND	ND
Pommes de table	20	0%	0%
Châtaignes	0	0%	0%
Noix	78	3%	0%
Noisettes	151	12%	3%
Actinidia (Kiwi)	30	3%	1%
Raisin de table	6	0%	0%

#### Les quantités produites par l'élevage des gros bétails dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Viande bovine	6 605 tonnes	7%
Viande ovine	480 tonnes	1%
Lait de vache	33 millions de litres	4%
Lait de chèvre	1 416 millions de litres	2%
Porcins	ND	ND

#### Cheptels et tonnages présents dans les exploitations dans le Gers en 2016

Source : SAA 2016

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Bovins (millier de têtes)	95	7 %
- dont vaches laitières	- 6	- 4 %
- dont vaches nourrices	- 38	- 7 %
- dont veaux de boucherie	- 8	- 10 %
Production de bovins (tonne équivalent carcasse)	6 588	7 %
Ovins (millier de têtes)	23	1 %
- dont brebis laitières	- 0	- 0 %
- dont brebis nourrices	- 16	- 2 %
Production d'ovins (tonne équivalent carcasse)	489	2 %
Caprins (millier de têtes)	3	2 %
- dont chèvres	- 3	- 2 %
Porcins	ND	ND

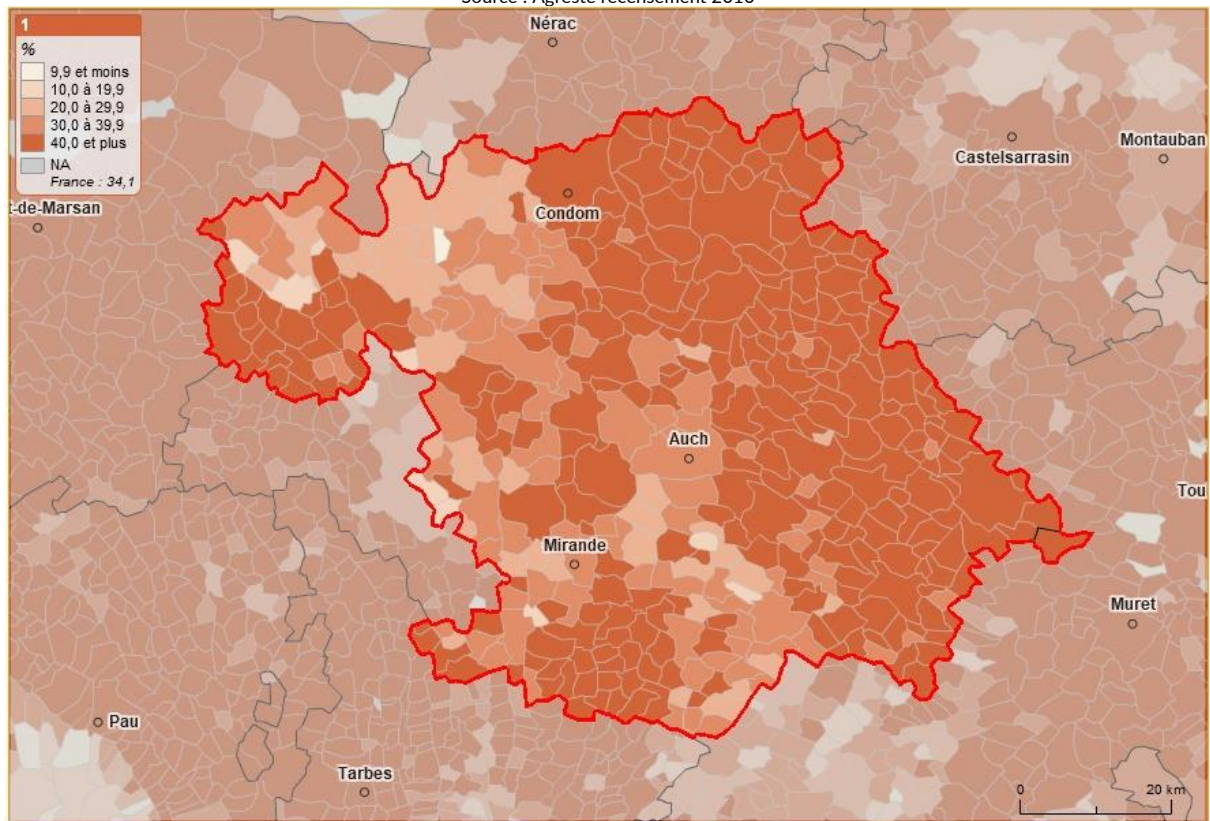
#### Les volumes produits par l'élevage de palmipèdes et de volailles dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Palmipèdes	12 704 tonnes	43%
Poulets de chair et coquelets	14 568 tonnes	38%

**Part des céréales dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne**

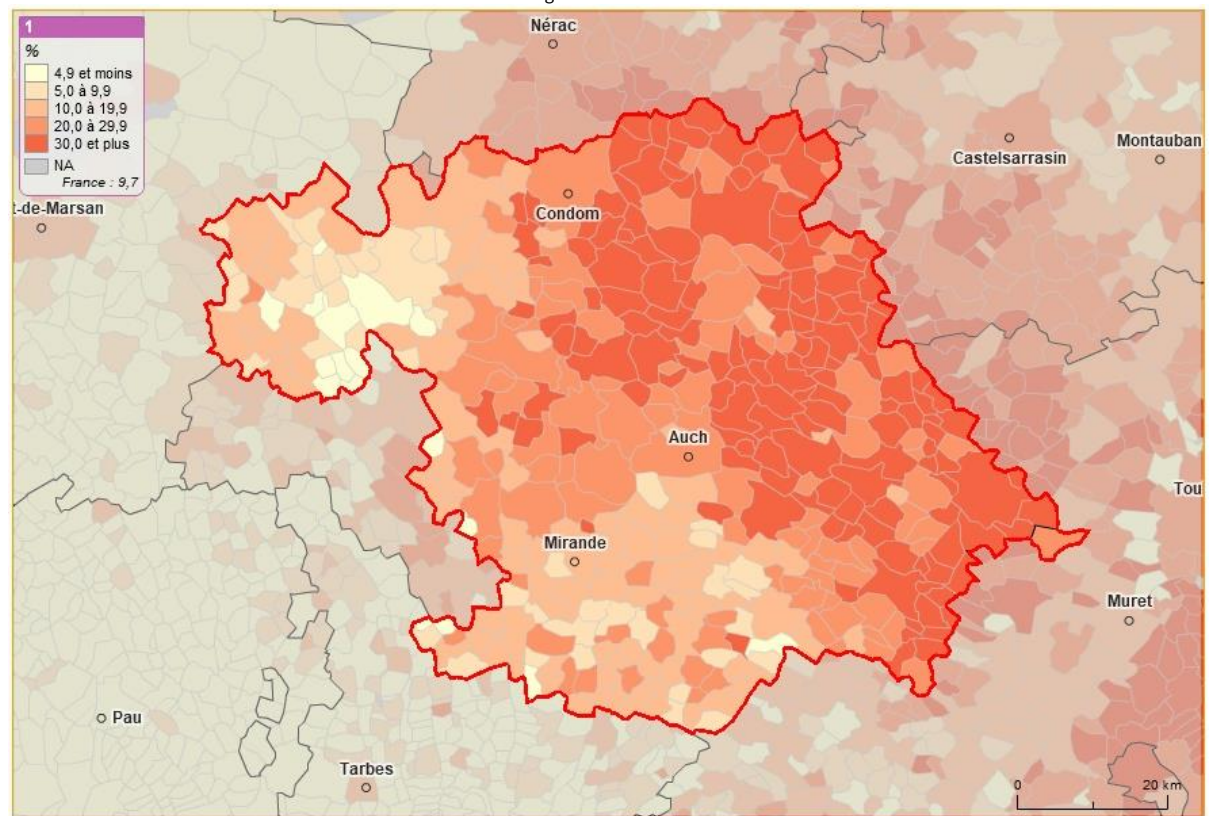
Source : Agreste recensement 2010



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

**Part des oléoprotéagineux dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne**

Source : Agreste recensement 2010

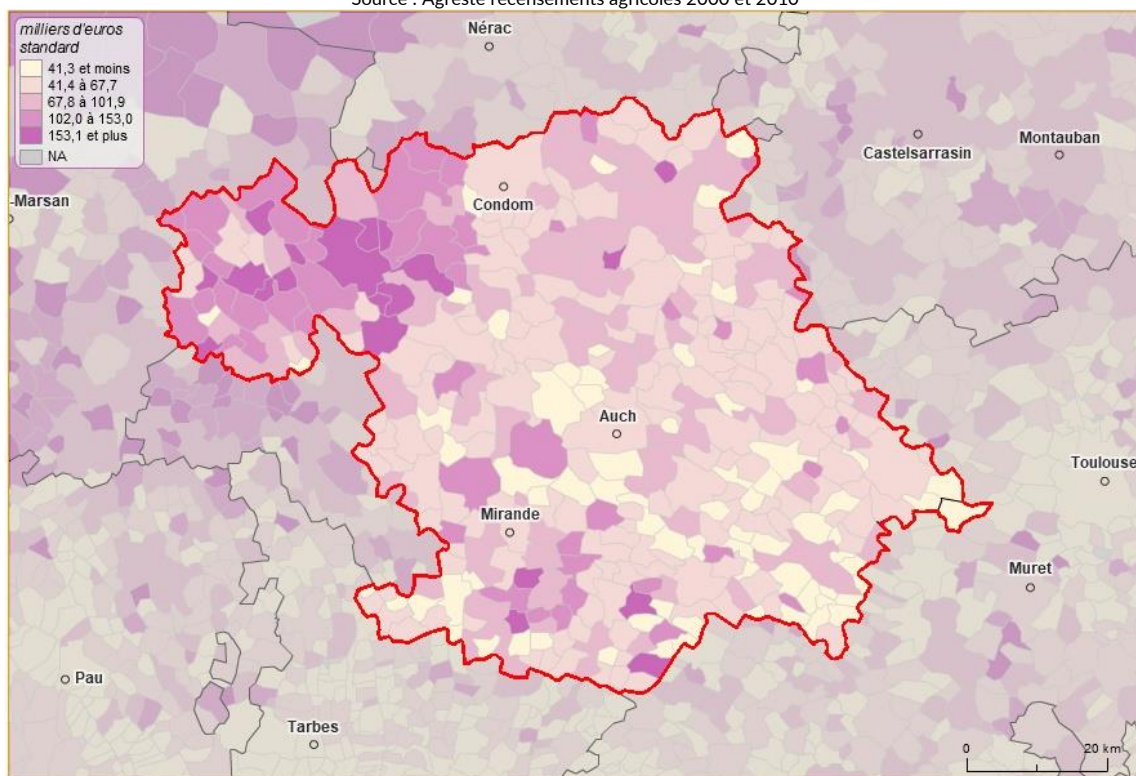


© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

## Une agriculture productrice de valeur

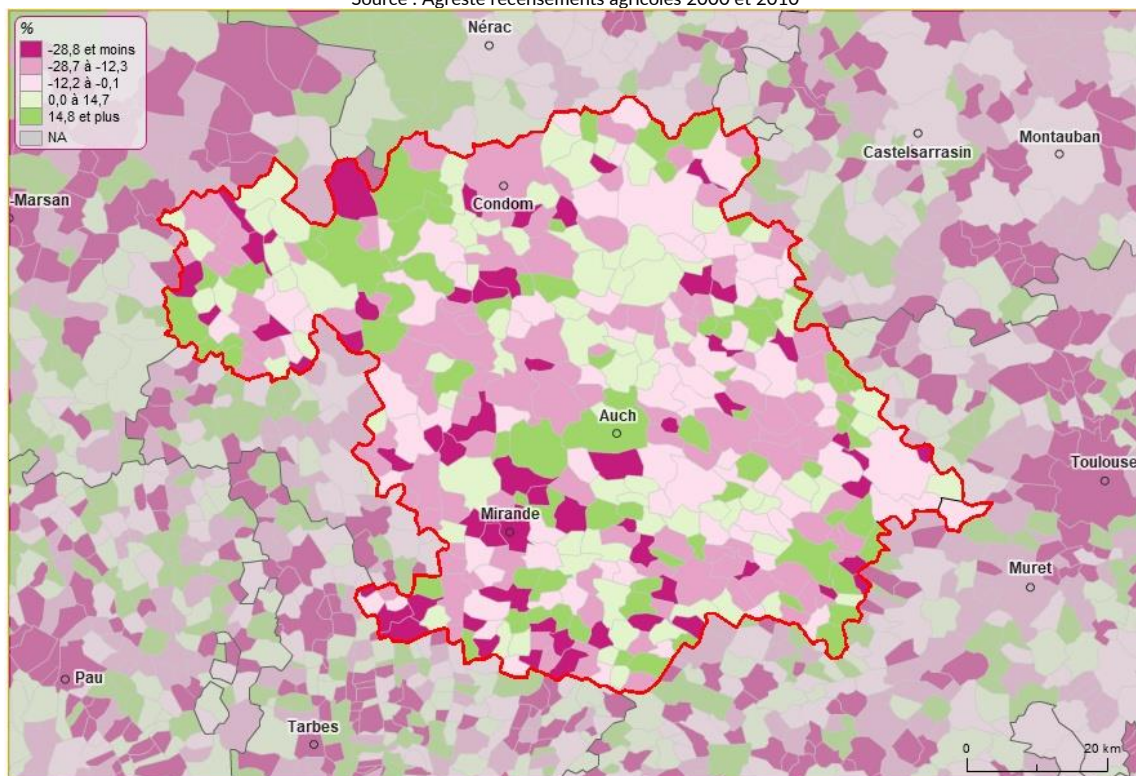
### Production Brute Standard moyenne par exploitation en 2010

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



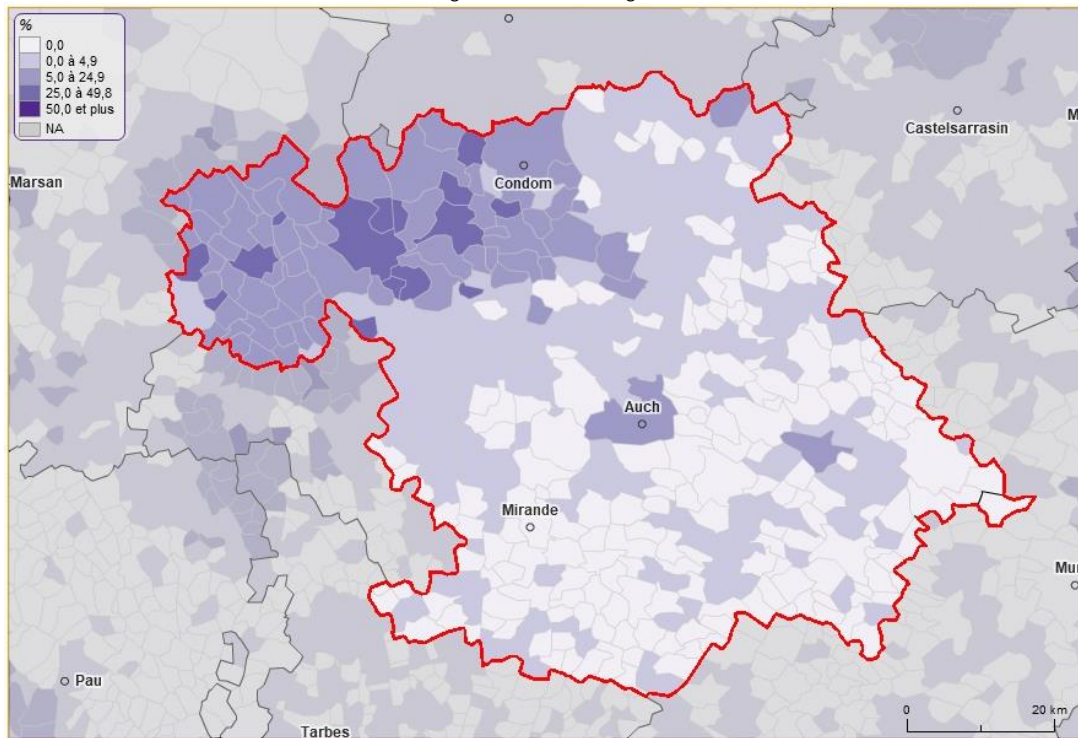
### Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 par commune du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



**Part des vignes dans la superficie agricole utilisée en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne**

Source : Agreste recensement agricole 2010



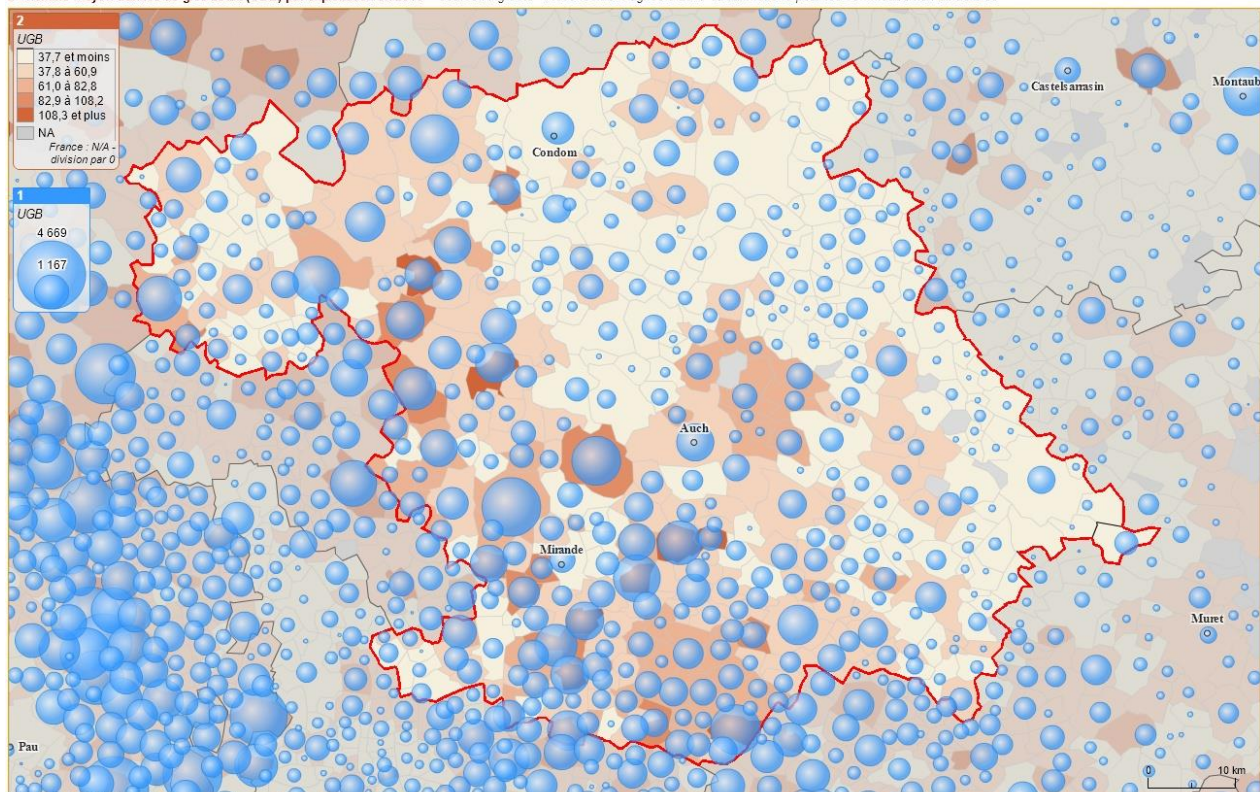
© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

**Nombre d'unité de gros bétails par commune et nombre moyen d'unité de gros bétails par exploitation en 2010 à l'échelle du SCoT Gascogne**

Source : Agreste recensement 2010

1 - nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

2 - nombre moyen d'unités de gros bétail (UGB) par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

## Une agriculture aidée

### Montants des aides de la Politique Agricole Commune (1<sup>er</sup> pilier et ICHN) en 2016 sur les principaux cantons du SCoT Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement, 2016

N.B. : Ces données par canton n'intègre pas la commune de Fontenilles en Haute-Garonne. A contrario, le canton de Pardiac-Rivière-Basse n'est pas inclus en totalité au sein du territoire du SCoT Gascogne. De même, au sein du canton de Lectoure-Lomagne, la commune de Saint-Antoine n'est pas incluse dans le SCoT.

Cantons concernés par le territoire du SCoT Gascogne	Aides 1er pilier		Aide découplée		Aides couplées				ICHN	
	b*	m*	b	m	Aides animales		Aides végétales		b	m
					b	m	b	m		
Armagnac-Ténarèze	385	4 672	385	4 195	46	254	100	223	55	290
Astarac-Gimone	554	9 046	553	7 540	157	1 050	240	457	133	796
Auch-1 (Partiel)	103	2 065	103	1 769	24	167	61	130	24	146
Auch-2 (Partiel)	164	3 306	164	2 971	26	171	84	164	23	120
Auch-3 (Partiel)	93	1 955	93	1 585	26	210	47	160	25	172
Baïse-Armagnac	326	5 142	324	4 763	35	141	129	239	29	153
Fezensac	547	9 087	547	7 809	129	742	240	536	125	816
Fleurance-Lomagne	434	7 596	433	7 158	30	153	215	286	31	147
Gascogne-Auscitaine	351	6 675	350	6 063	47	209	188	403	45	233
Gimone-Arrats	447	7 931	447	7 463	23	105	219	363	27	118
Grand-Bas-Armagnac	557	6 884	555	6 354	81	379	113	151	78	423
L'Isle-Jourdain	243	3 768	243	3 628	12	39	111	101	12	46
Lectoure-Lomagne	525	9 483	523	8 844	39	201	266	437	39	180
Mirande-Astarac	540	8 464	539	7 297	140	745	239	423	126	667
Pardiac-Rivière-Basse (canton partiellement concerné)	490	8 891	489	7 494	154	873	256	524	151	924
Val de Save	531	8 281	531	7 373	97	506	235	402	90	465
Auch	62	915	62	822	11	42	22	50	10	48

\*b : nombre de bénéficiaires

\*m : montants des aides (en milliers d'euros)

### Présentation des enjeux et des financeurs de chaque mesure agroenvironnementale territorialisée développée sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : Adasea 32

Territoires d'action	Enjeux	Porteur	Financier
Bas-Armagnac	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude Zones humides	Adasea 32	Europe Etat
Bassin versant du Gers	Zones humides Plan National d'Action Messicoles		
Coteaux du Lizet et de l'Osse	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude		
Vallée et coteaux de la Lauze	Natura 2000 Plan National d'Action Messicoles Plan National d'Action Cistude Zones humides		
Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome	Zones Humides Plan Régional d'Action Jacinthe de Rome		
Zones humides de la Gascogne toulousaine	Zones Humides Lutte contre l'érosion	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Europe Agence Eau Adour Garonne
Bassin Versant de l'Hesteil	Lutte contre l'érosion Zones humides		

### Producteurs bio et surfaces certifiées par département

Source : Agence BIO, Agreste 2015

	Nombre d'exploitations		Surfaces certifiées (bio et conversion)		Part de la SAU (%)
	2013	2015	2013	2015	2015
<b>Ariège</b>	333	387	17 803	23734	18,2
<b>Aveyron</b>	470	565	37 910	50050	9,7
<b>Haute-Garonne</b>	337	466	11 947	23099	7,10
<b>Gers</b>	<b>624</b>	<b>944</b>	<b>29 860</b>	<b>61429</b>	<b>13,8</b>
<b>Lot</b>	245	275	9 392	13321	6,0
<b>Hautes-Pyrénées</b>	100	140	2 642	4350	3,5
<b>Tarn</b>	326	405	11 585	16618	5,8
<b>Tarn-et-Garonne</b>	311	355	11 585	12400	6,0
<b>Ex-région Midi-Pyrénées</b>	2 746	3537	130 502	205001	

## Annexes méthodologiques

### Dynamiques économiques

#### Analyse sectorielle de l'emploi

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

**Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités productives** sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

#### Analyse fonctionnelle de l'emploi

L'analyse fonctionnelle des emplois développée par l'Insee depuis 2010 permet de mettre au cœur de l'analyse le poids des métiers exercés dans les entreprises. Grâce au regroupement des professions, cette approche permet de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux différents secteurs d'activité.

21 fonctions sont ainsi définies, et peuvent être regroupées en 4 grandes catégories :

- **Fonctions de production** : agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication
- **Fonctions de l'économie présentielle** : administration publique, distribution, éducation, formation, santé, action sociale, services de proximité
- **Fonctions transversales** : entretien, réparation, transports, logistique
- **Fonctions métropolitaines** : commerce inter-entreprises, conception, recherche, culture, loisirs, gestion, prestations intellectuelles

#### Emploi salarié privé

L'analyse de l'emploi salarié privé s'appuie sur les effectifs salariés diffusés par l'Acoss et les Urssaf. Ils correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN). Certains salariés ne sont pas pris en compte : les intérimaires pour les entreprises utilisatrices (ils sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire), les apprentis, les élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise, les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail, les VRP multicartes, les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux, les salariés agricoles.

Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail.

### Accessibilité

#### Mobilités professionnelles

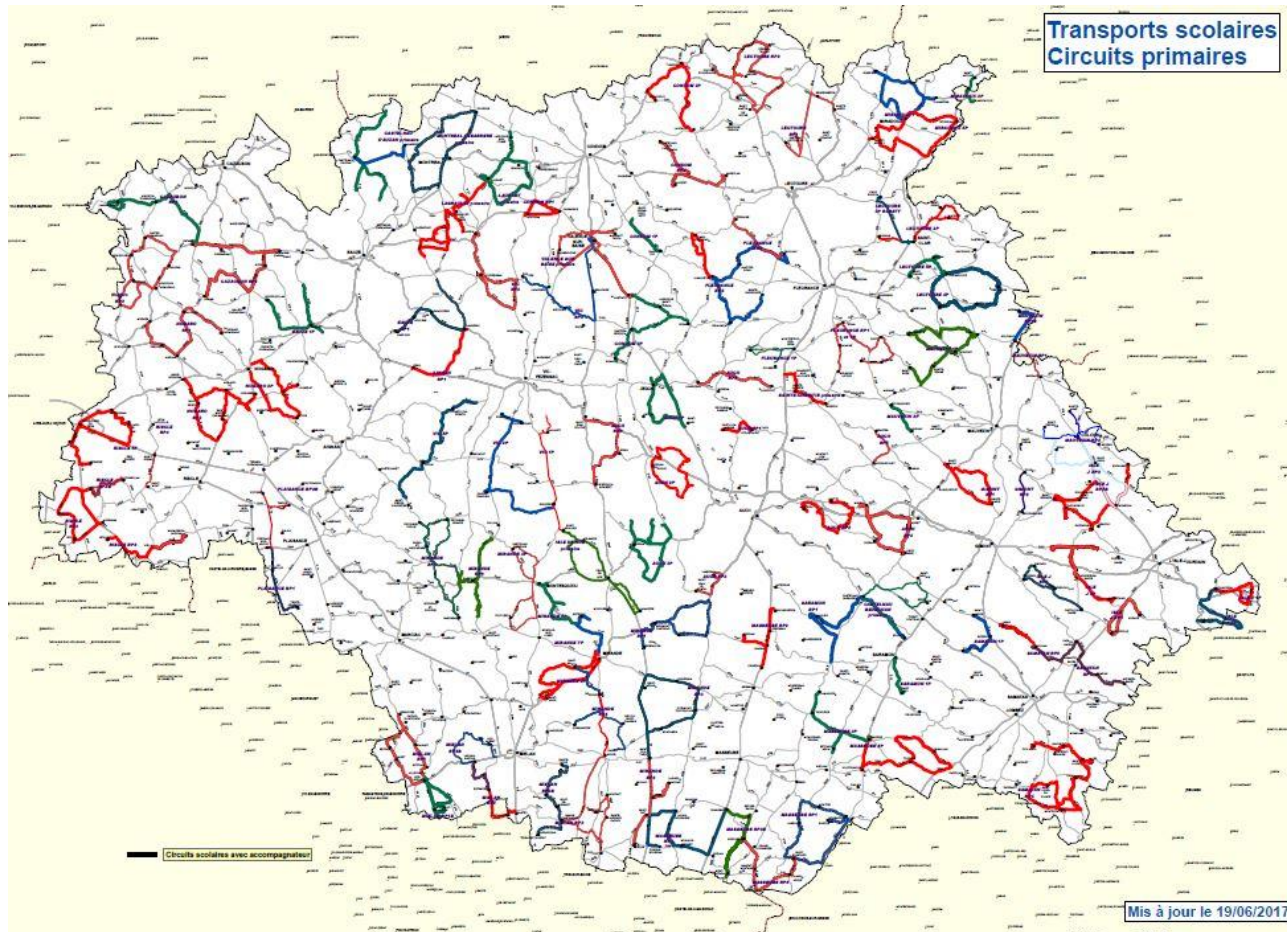
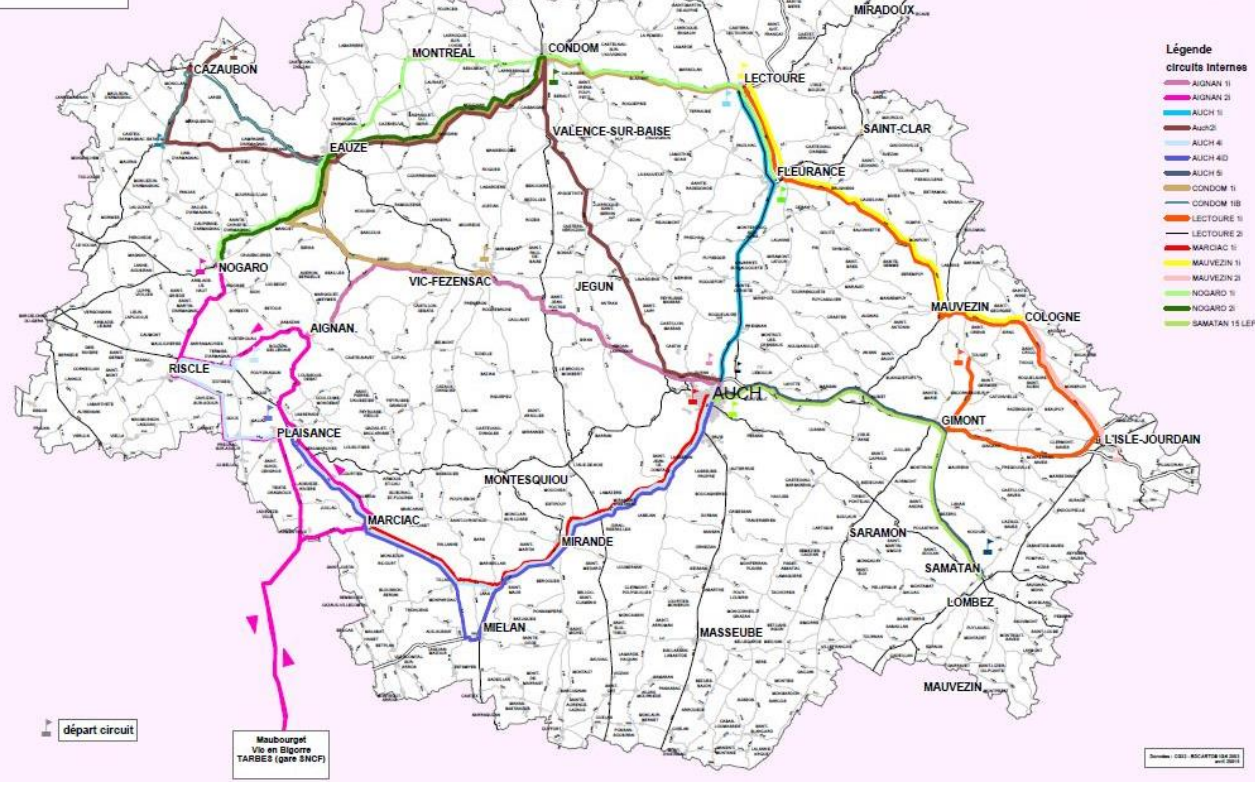
Le fichier des mobilités professionnelles entre domicile et lieu de travail produit par l'Insee est issu de l'exploitation des résultats du recensement de la population. Il mesure un nombre de « migrants alternants », c'est-à-dire le nombre de personnes qui se déplacent entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail sans donner de précision sur la fréquence (quotidienne, hebdomadaire...) de ces flux.



# Circuits de transport scolaire

Source : CD32  
TRANSPORTS SCOLAIRES

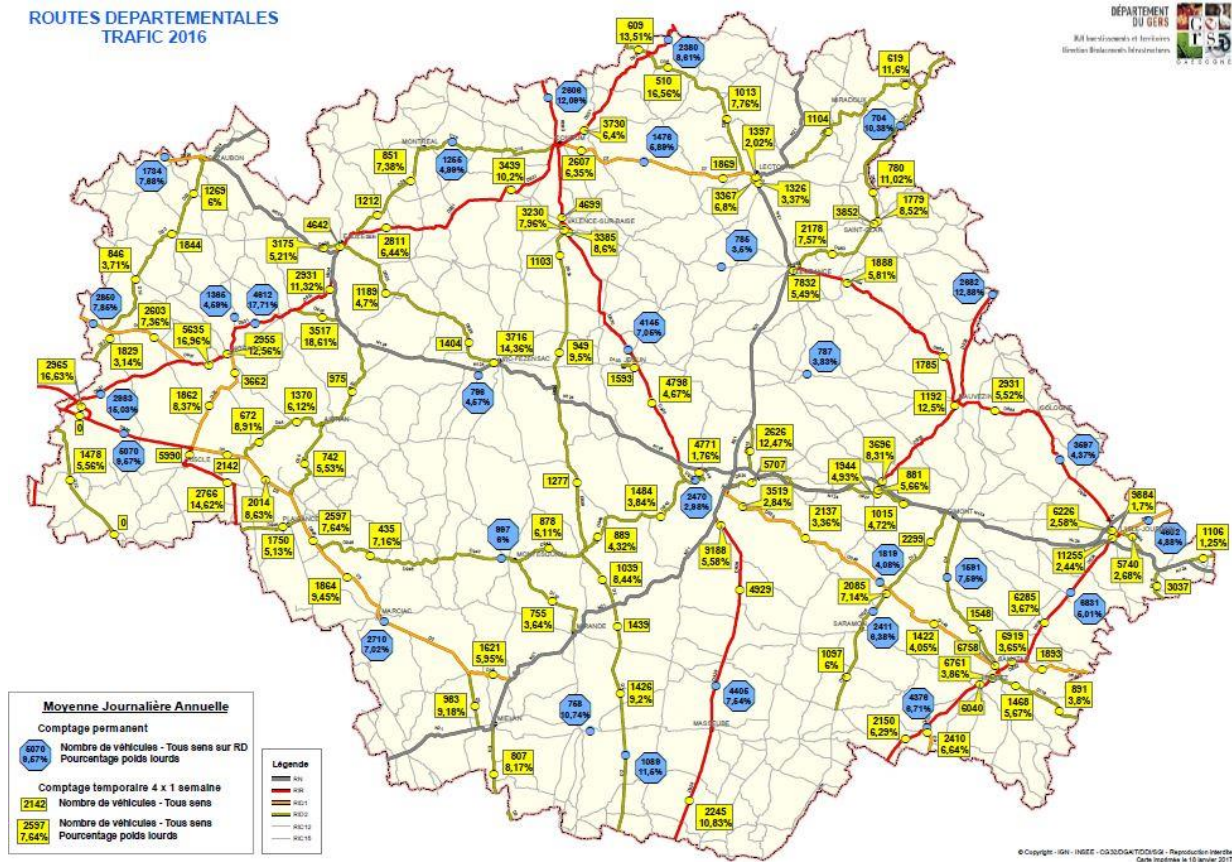
Circuits élèves  
Internes

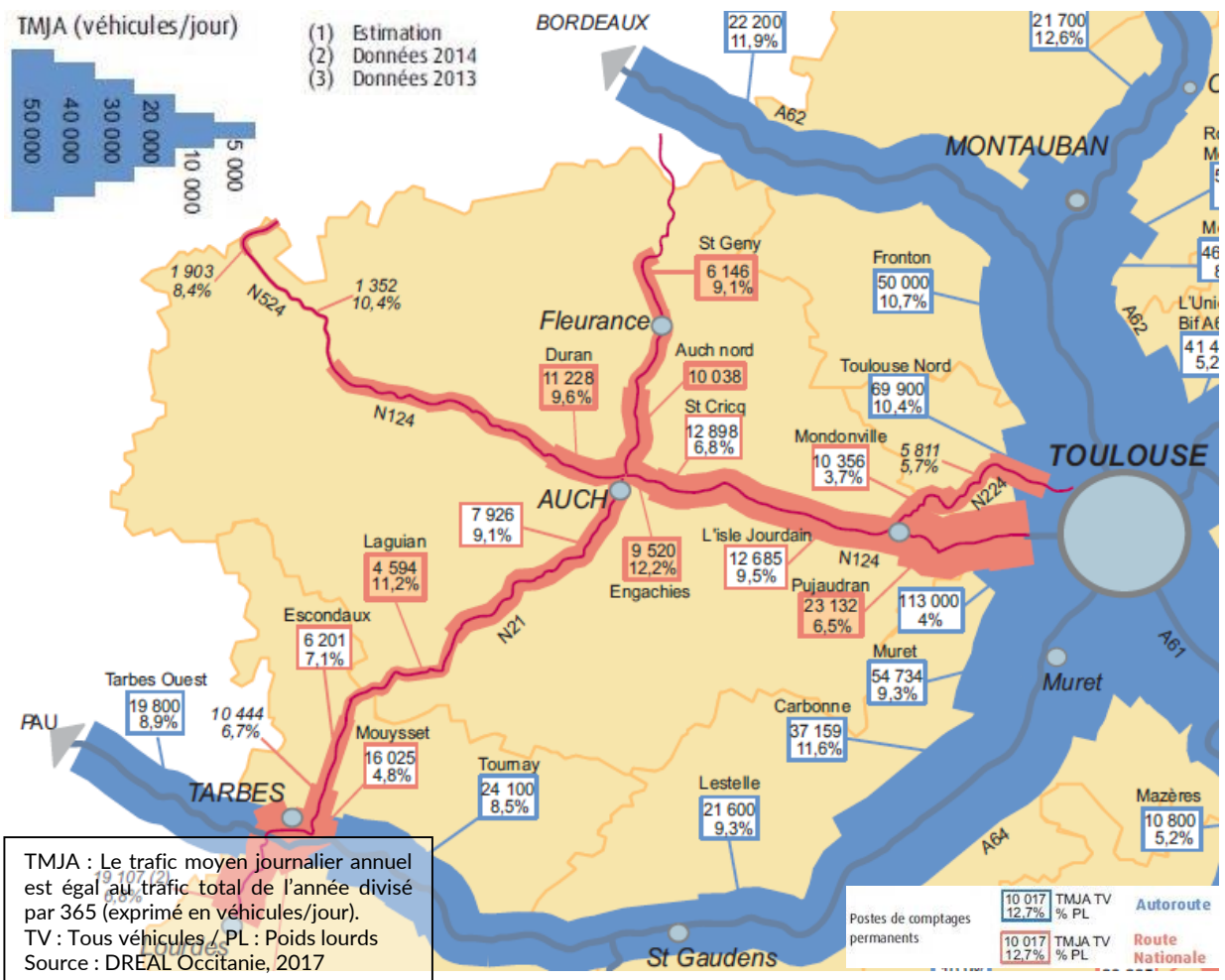


# Trafic moyens journaliers annuels 2015 et 2016 sur les routes nationales et départementales

Source : CD32

## ROUTES DEPARTEMENTALES TRAFIC 2016









Syndicat mixte  
**SCoT**  
de Gascogne

Z.I ENGACHIES  
11 rue Marcel Luquet  
32000 AUCH  
T.05 62 59 79 70

**aua/τ**

Des territoires, un avenir

